



STRUCTURE DE GESTION

Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard



Dossier de candidature

Label Grand Site de France

Les documents de synthèse ont été réalisés en 2006 par l'Atelier de l'Île - Paysagistes, sur la base des études préalables réalisées entre 2002 et 2005 par l'équipe suivante:

*ATELIER DE L'ÎLE, B. Cavalié, Paysagiste DPLG - Mandataire
Chargée d'étude : Isabelle Otto, Paysagiste DPLG -
ARIETUR, Nicolas Huret, Architecte Paysagiste
ALFA, Pascal Desfossez, Bénédicte Lefèvre, Ecologues
APT, Pascal Thérain, Ingénierie touristique*

Illustrations : Atelier de l'Île - Arietur- Alfa

Photos aériennes obliques : SMACOPI

SUPPORT CARTOGRAPHIQUE : cartes IGN 1:25 000 - ORTHOLITTORAL 2000



Octobre 2010



Sommaire

Déclaration d'engagement	4
I. Etat des lieux : des paysages remarquables, des milieux naturels exceptionnels sur un territoire façonné par l'homme	7
I.1 Un territoire historique conquis sur la mer	8
I.2 De grands ensembles identitaires : lecture paysagère du Grand Site	8
I.3 Des espaces de Nature exceptionnels concentrés sur un territoire restreint	10
I.3.1 Des acteurs mobilisés depuis plus de 30 ans	10
I.3.2 La valeur écologique du Grand Site	10
I.3.3 Les valeurs paysagères du Grand Site	12
I.3.4 Les valeurs urbaines et architecturales	13
I.4 Un Grand Site vécu et visité	14
I.4.1 Des savoir-faire ancestraux fortement ancrés dans le territoire	14
I.4.2 Une tradition balnéaire ancienne	14
I.4.3 Vers un tourisme de Nature	15
II. Schéma de gestion du Grand Site	17
II.1 Un grand périmètre porteur et représentatif du concept « Grand Site Baie de Somme - Nature préservée »	18
II.2 Du lancement d'une Opération Grand Site à la définition d'une stratégie pour une vision à long-terme	18
II.2.1 Trois axes opérationnels pour des objectifs complémentaires	18
II.2.2 S'inscrire en cohérence avec les dynamiques globales en cours	20
II.2.3 Inscrire les projets locaux dans le cadre d'une stratégie globale	20
II.3 Une mise à niveau globale sur l'ensemble du territoire opérée depuis le lancement de l'Opération Grand Site	21
II.3.1 Dans le cadre du programme d'actions prioritaires 2007-2011	21
II.3.2 Dans le cadre de la gestion au quotidien	23
II.4 2012 -2017 - La poursuite des actions engagées	26
II.4.1 Les perspectives d'aménagement sur le Grand Site	26
II.4.2 Pour une amélioration continue des services d'accueil dédiés à la Nature	28
II.4.3 Conforter la destination «écomobile»	29
III. Moyens techniques et financiers : la structure gestionnaire	31
III.1 Une structure de gestion aux statuts régulièrement actualisés	32
III.1.1 1974 : L'année de la création du Syndicat Mixte	32
III.1.2 1982: La préservation de la nature et l'ouverture au tourisme.	32
III.1.3 1989 :De l'aménagement à l'exploitation	32
III.1.4 2006: Une mise en forme nécessaire	33
III.2 Organisation du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard	33
III.3 La gouvernance du Grand Site	34
III.3.1 Un animateur du Grand Site légitime	34
III.3.2 Les modalités de suivi et de bonne gouvernance du Grand Site	34
IV. Les Moyens d'évaluation et de suivi	35
IV.1 Les suivis et observatoires	35
IV.1.1 Le Programme d'actions prioritaires	35
IV.2 Les suivis de l'évolution de la fréquentation touristique	36
IV.3 Les suivis scientifiques Milieux Naturels	36
IV.4 Observatoire photographique	36
IV.5 La communication du Grand Site	36
IV.5.1 Les temps d'échange avec les acteurs locaux	37
IV.5.2 Construire ensemble le Grand Site de demain	37

Annexes

Annexe 1 : Convention de partenariat pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral sur la côte picarde.

Annexe 2 : Programme d'actions prioritaire 2007-2011

Annexe 3 : État d'avancement des opérations inscrites dans le programme d'actions prioritaires. symboliques

Annexe 4 : Convention cadre Grand Site

Annexe 5 : Statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Annexe 6 : Organigramme général

Annexe 7 : Volet financier du Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Déclaration d'engagement



La Baie de Somme a tout d'un Grand Site



A plus de 30m du sol, le foyer couleur vermillon du phare de Brighton offre un panorama éblouissant, quasi psychédélique. A perte de vue, des étendues de sable sont balayées par une Manche turquoise et bleu marine. En contrebas, des champs désordonnés d'oyats, rosiers sauvages, aubépines, prunelliers et argousiers recouvrent le massif dunaire. Au loin le Marquenterre, Le Crotoy, le Hable d'Ault, "où on voit poindre et monter cette haute falaise, qui mure la Normandie", comme le rappelait, dès 1837, Victor Hugo...

Les ambassadeurs de la Baie de Somme ? Des grands noms (Jules Verne, Colette, Anatole France, Alfred Manessier...), et, chaque année, des millions d'anonymes. Ses atouts ? De magnifiques lumières et paysages, une nature préservée et un flot d'authenticités. Des réserves naturelles où font escale lors des migrations des milliers d'oiseaux, des plages de galets, de sable et des dunes à perte de vue... Ses visages, ses figures ? Le cueilleur de salicornes de la Pointe du Hourdel, le mytilculteur du Bout des Crocs, le pêcheur à la crevette du rivage cayolais, le sculpteur de blettes, le chasseur de gibier d'eau ou le berger d'agneaux de prés salés de Saint-Valery-sur-Somme, du Crotoy. Membre du Club des plus belles baies du monde, la Baie de Somme émerveille, enivre les sens, fait chavirer ses visiteurs. Joyau accessible à toutes et tous, le site est l'une des destinations préférées des Européens en quête de tourisme 100% nature.

La Baie de Somme, ce sont 20 000 habitants et 10 000 000 de touristes chaque année (dont 2 millions sur les espaces naturels majeurs que sont l'entrée de la Réserve Naturelle, la Pointe du Hourdel, le Cap Hornu...), 80 000 lits touristiques dont 80% en hôtellerie de plein air, 72 km de côte, dont seulement 15% urbanisée, et 72 km² d'estuaire. Et également : 72 millions de visiteurs potentiels à un maximum de 4 heures de route, 6 stations balnéaires et 3 ports. Site Ramsar (la Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources), la Baie de Somme est aussi une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et une zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO). Quatre facteurs expliquent aujourd'hui l'essor que cet estuaire connaît depuis 15 ans : le désenclavement routier avec l'A16 (1998) et le Tunnel sous la Manche (1994), la progression des idées environnementalistes, la mode des courts séjours et le développement de l'offre (hébergement, restauration, activités de nature).

Une nature accessible à toutes et tous, un patrimoine à transmettre aux générations futures

Etablissement public né en 1974, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a pour objet de développer la Baie de Somme, le littoral picard et son arrière pays, par l'aménagement des espaces et la valorisation de toutes leurs potentialités. Pour atteindre cet objectif, nous intervenons dans les domaines environnementaux, économiques à dominante touristique, culturels et dans la structuration et l'animation du territoire. Collectivité territoriale à part entière composée de 250 salariés (écologues, techniciens milieux naturels, ornithologues, guides, urbanistes, architectes...), nous avons pour principaux partenaires financiers l'Etat, la Région Picardie, l'Europe (sous forme de subventions), et le Conseil général de la Somme (dotation de fonctionnement et d'investissement).

Notre mission première concerne l'aménagement du littoral picard. En qualité de maître d'ouvrage ou de conseil ou

de maître d'ouvrage délégué, nous assistons les 18 communes adhérentes au Syndicat dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement (espaces publics, reconquête du bâti, gestion du trait de côte...). Nous apportons également un regard cohérent et global sur l'aménagement de la côte (exemple : nous avons impulsé une réflexion sur les modes de transport doux dès les années 80-90). Depuis juillet 2009, à la demande du Conseil général, le Syndicat Mixte peut intervenir à l'échelle du Département de la Somme sur des opérations spécifiques liées à son domaine de compétences (ex : développer l'écotourisme le long du fleuve Somme dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme porté par le Département).

Seconde mission : la préservation et la valorisation des milieux naturels. En 1980, le Syndicat Mixte s'est vu confier la gestion des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral dans la Somme, puis au fil des années la gestion d'autres sites comme la Réserve Naturelle de la Baie de Somme par l'Etat, le marais communal du Crotoy par la commune et le marais du Hable d'Ault par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cette gestion va des simples travaux d'entretien à la surveillance, l'information du public au quotidien jusqu'à l'analyse et le suivi scientifique. Nous qui avons activement participé aux projets de classement des sites du Marquenterre et de la Pointe du Hourdel, ainsi qu'à l'instauration de la Réserve Naturelle et à la désignation des sites Ramsar et Natura 2000, gérons aujourd'hui plus de 4 500 hectares de milieux naturels remarquables.

Troisième mission essentielle : la gestion d'équipements touristiques. En 1985, alors que sur la Côte picarde les équipements touristiques faisaient encore défaut, le Syndicat Mixte fut amené à favoriser la création de nouveaux équipements, comme le Village Pierre & Vacances de Belle Dune, et à reprendre en gestion certains équipements à vocation touristique afin d'assurer leur pérennité. Aujourd'hui, le Syndicat Mixte gère, sous divers statuts, 11 sites dont le Parc du Marquenterre, la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, les Jardins de Valloires, le Chalet de Blanquetaque, l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme, la Maison Pontonnaire de Petit Port, la Maison des Marais de Longpré-les-Corps-Saints... Nous sommes par ailleurs la structure reconnue par l'Etat pour réceptionner la Taxe de Séjour et de la Dotation aux Communes Touristiques de son périmètre.

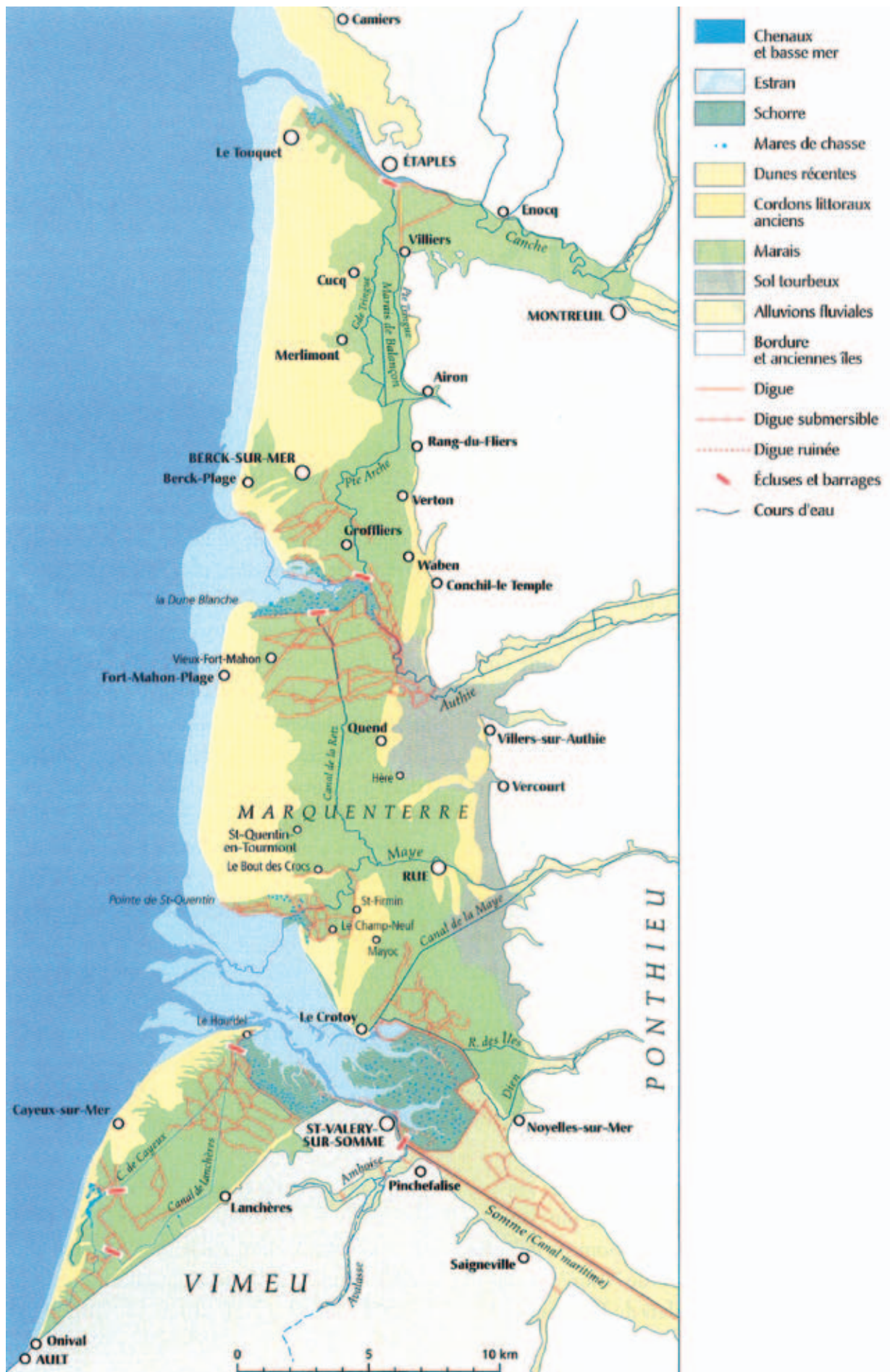
2011 : année de la labellisation pour poursuivre un développement cohérent de la Baie de Somme

La démarche vers le label a été enclenchée par décision du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 9 juillet 2001. Objet d'importantes protections patrimoniales et de valeur culturelle et sociale indéniable, la Baie de Somme a répondu en tous points aux critères d'éligibilité des Opérations Grand Site. Le programme d'actions, adopté en 2006 par l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre aux exigences de la politique Grand Site et assurer une bonne gouvernance par un travail d'information et de sensibilisation auprès des acteurs et des usagers, formalise nos engagements au travers de trois grands axes : préserver les paysages naturels et bâtis ; inciter les visiteurs à découvrir la Baie de Somme sans voiture et gérer les flux ; engager une démarche qualitative d'accueil des visiteurs sur l'ensemble du territoire.

A ce jour, il apparaît que le degré de réalisation des missions est entier ou suffisant dans 80 % des cas ce qui démontre la volonté des acteurs locaux d'inscrire, sur le territoire Baie de Somme, la politique des Grands Sites.

Après avoir réalisé en qualité de maître d'ouvrage la phase d'étude préalable à l'Opération Grand Site Baie de Somme, nous nous engageons à assurer l'animation du Grand Site ainsi que la coordination de sa mise en œuvre. Sur cette base, en accord avec nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département et le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, nous serons principalement chargés d'animer et gérer le programme d'actions du Grand Site Baie de Somme et de mettre en œuvre les travaux, de garantir la cohérence et la qualité des projets portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages, de favoriser la gestion durable du site en partenariat avec les acteurs locaux, d'assurer la communication globale du Grand Site, de définir les moyens d'évaluation et de suivi du programme et d'établir annuellement un rapport d'évaluation. Nous associerons les différents acteurs territoriaux à la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du Grand Site, et nous engageons à assurer le lien avec le Pays des Trois Vallées, le Pays interrégional Bresle Yères, l'association de Préfiguration du Parc Naturel Régional en Picardie Maritime et l'Agence des Aires Marines Protégées en charge du projet du Parc Naturel Marin, ceci afin de veiller à la coordination de leurs actions et à leur complémentarité et à favoriser la mutualisation.

La Baie de Somme : des paysages exceptionnels, fragiles, protégés, connus et reconnus de tous. Un patrimoine inestimable que 30 années de labeur obstiné de son gestionnaire ont permis de préserver et de mettre hors de portée d'un développement incontrôlable. La labellisation ne sera pas pour nous un aboutissement, mais au contraire un nouveau départ. Une chance pour tous ses acteurs. A travers cette candidature, le Syndicat Mixte et ses partenaires mesurent les responsabilités qui leurs sont offertes de témoigner et d'agir pour appliquer au quotidien les valeurs du label : respecter les principes du développement durable, concilier la préservation du paysage et l'esprit des lieux, développer la qualité de l'accueil du public, faire des habitants des acteurs de la vie du Grand Site. Bref, poursuivre la valorisation d'un territoire sans altérer son patrimoine afin de le transmettre aux générations futures. En plaçant les femmes et les hommes du périmètre Grand Site Baie de Somme au cœur du processus de développement afin de maintenir l'authenticité des activités traditionnelles du littoral picard et de son arrière-pays.



Extrait : Zones humides du littoral français / Fernand Verger



CHAPITRE I

Etat des lieux : des paysages remarquables, des milieux naturels exceptionnels sur un territoire façonné par l'homme

I.1 Un territoire historique conquis sur la mer

Le Grand Site de la Baie de Somme s'étend de l'estuaire de l'Authie au nord jusqu'aux falaises d'Ault au Sud, et diffuse dans les terres jusqu'au plateau crayeux. Ce périmètre a une légitimité historique : il correspond à l'estuaire de l'ancienne baie, vaste triangle de terre et de mer mêlés qui s'étirait à l'époque gallo-romaine jusqu'à Abbeville, port de fond d'estuaire aménagé sur une île fortifiée. La limite entre terre et mer est donnée par la falaise qui marque encore aujourd'hui le passage de la plaine au plateau.

Au fil des temps, les terres gagnent sur la mer : la fermeture progressive de l'estuaire résulte de l'action combinée du processus naturel d'ensablement et du travail des hommes qui, dès le XI^{ème} siècle assèchent les marais pour cultiver le sol. Le Canal de la Somme est creusé pour que le trafic maritime continue de rejoindre Abbeville.

L'estacade du train fermera définitivement le fond de la Baie en 1911.

La multitude des motifs paysagers que l'on peut lire aujourd'hui, renclôtures, canaux et mollières résulte de cette longue conquête des terres agricoles sur la mer. Malgré le recul de la ligne littorale, l'eau sous toutes ses formes demeure omniprésente et caractéristique des paysages de l'ancienne plaine maritime.



Bas-Champs du Marquenterre



Les espaces de renclôtures

I.2 De grands ensembles identitaires : lecture paysagère du Grand Site

Les deux entités les plus symboliques de la plaine maritime picarde sont les deux cordons littoraux. La vue en coupe, ci-dessus, permet de comprendre l'importance de la géographie dans l'identité du territoire. La Baie est en effet encadrée par deux cordons littoraux, quasi symétriques :

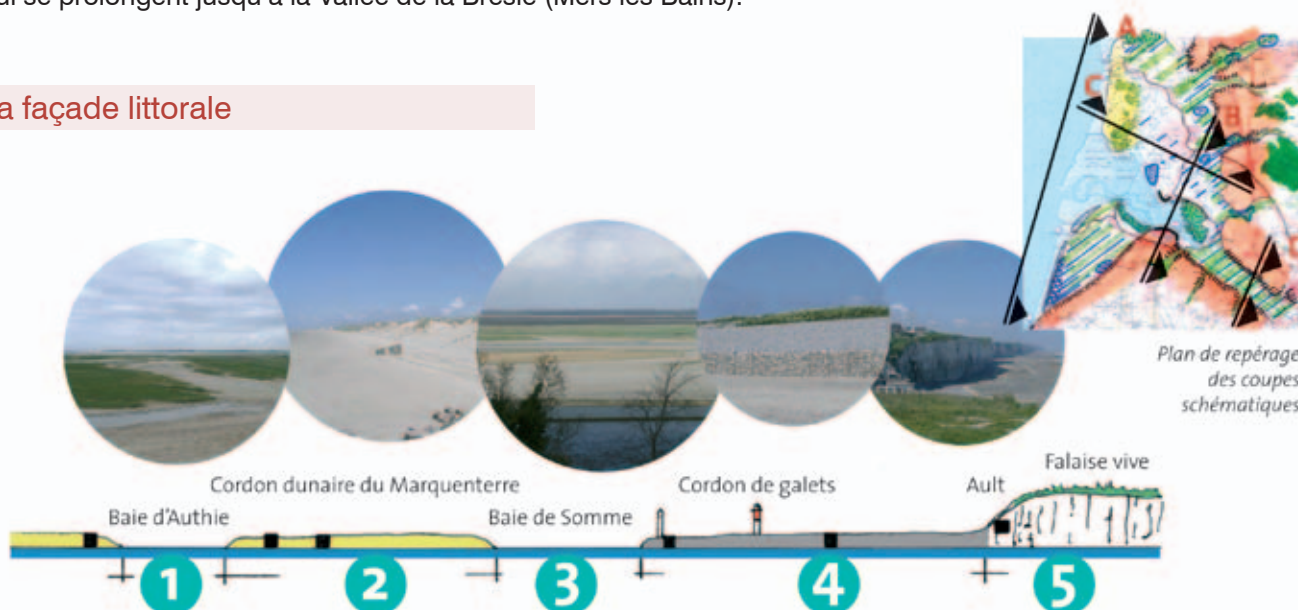
- Au Nord, celui composé de sable : c'est à dire le massif dunaire du Marquenterre.
- Au Sud, celui composé de galets qui s'étend du Hourdel à Ault.

Pour le sable, il provient de l'estran sableux et son accumulation est le résultat du travail de la mer et du vent. Les Galets, eux, sont des silex tombés sur le rivage, lors de la désagrégation des falaises des côtes picarde et normande, au Sud de la Baie.

Le cordon littoral Nord est délimité par la Baie d'Authie et par la Baie de Somme.

Le cordon littoral Sud s'étend à partir de la Baie de Somme jusqu'aux falaises vives de craie de la côte picarde qui se prolongent jusqu'à la Vallée de la Bresle (Mers les Bains).

La façade littorale



Intérieur de la Baie



du Ponthieu au Marquenterre



Basse vallée de la Somme



I.3 Des espaces de Nature exceptionnels concentrés sur un territoire restreint

I.3.1 Des acteurs mobilisés depuis plus de 30 ans

La Baie de Somme possède la particularité d'avoir su conserver et mettre en valeur son patrimoine naturel, grâce à la mobilisation des pouvoirs publics (services de l'Etat, Conservatoire du littoral, Conseil Général de la Somme, Conseil régional de Picardie) et des associations.

L'émergence d'un service «Environnement et Milieux Naturels» au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard illustre parfaitement la nécessaire synergie entre la conservation et l'aménagement sur les espaces littoraux. C'est ainsi que nos activités s'inscrivent, depuis plus de 30 ans, dans le cadre des programmes et politiques de préservation de la nature au niveau local, national, européen et international.

L'élaboration et l'application des divers documents de planification de la gestion sur le littoral de la Somme (terrains du Conservatoire du Littoral, Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, site Ramsar, documents d'objectifs des sites Natura 2000) nous ont été confiées.

Annexe 1 : convention de partenariat pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral sur le littoral Picard.

Enfin, l'importance de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme et du Parc Ornithologique du Marquenterre au niveau national et international, amène l'équipe à participer voire à animer des réseaux de sites naturels protégés estuariens et de zones humides au sein de fédérations comme Réserves Naturelles de France et Eurosite (Réseau de sites Ramsar jusqu'en Afrique de l'Ouest). Les compétences acquises par l'expérience et une équipe pluridisciplinaire nous appellent à effectuer des expertises en France comme à l'étranger, tant en matière d'aménagement éco-touristique que de bonne gestion des espaces naturels.

I.3.2 La valeur écologique du Grand Site

Le Grand Site jouit d'une renommée qui doit beaucoup à la variété de ses paysages et à la diversité de milieux remarquables. Sur une surface de seulement 17 000 hectares, la Baie de Somme compte trois grands milieux d'intérêt écologique, les estuaires, les dunes et les marais, mais aussi de nombreux espaces cultivés qui interagissent entre eux au sein d'un vaste réseau. Avec sa faune et sa flore d'une richesse exceptionnelle, le Grand Site constitue un ensemble naturel unique sur la façade littorale française et européenne et jouit de multiples protections et reconnaissances.



• Site RAMSAR

Depuis le 30 janvier 1998, les 17 000 ha de zones humides qui composent la Baie de Somme font partie des 36 sites français métropolitains inscrits en site RAMSAR.



Site Ramsar

• Site Natura 2000 - FR2200346 « Estuaires et littoral picards (Baies de Somme et d'Authie) »



Habitats Natura 2000

D'une superficie de 15 676 ha, la surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale FR2210068 « Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie » d'une superficie de 15 214 ha.

Le site comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre. Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, correspondant au littoral picard de la "Plaine Maritime Picarde" et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie (partie sud).

La diversité d'habitats littoraux (66 relevant de la directive Habitat) ici représentée est tout à fait exceptionnelle : les intérêts spécifiques sont en conséquence.

Sur le plan floristique :

- très nombreuses espèces rares et menacées dont 2 de la directive,
- 40 espèces protégées,
- cortège dunaire calcaricole et cortège estuarien particulièrement riches,
- flore originale des galets de silex.

Sur la plan faunistique :

- site majeur de reproduction en France pour le Phoque veau marin,
 - halte migratoire et zone d'hivernage de valeur internationale pour les estuaires, avifaune nicheuse des zones humides, classement en ZICO et pour partie ZPS,
 - diversité faunistique estuarienne et marine,
 - espèces rares batrachologiques,
 - cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés et cortèges xérothermophiles des dunes,
 - plusieurs espèces ichtyologiques menacées dont 1 de la directive (*Lampetra fluviatilis*).
- Notons également la présence d'un habitat de la convention OSPAR ("Laises de vase intertidales").

• Site Natura 2000 - FR2200347 « Marais arrière-littoraux picards »

D'une superficie de 1 686 ha, la surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale FR2212003 « Marais arrière-littoraux picards » d'une superficie de 1 833 ha.

Ensemble de tourbières basses alcalines constituant un système nord-atlantique arrière-littoral endémique, propre à la Plaine Maritime Picarde et que l'on trouve de part et d'autre de l'Authie. Le système présente une séquence topographique complète d'habitats tourbeux basiques, depuis l'aquatique jusqu'aux stades de boisements alluviaux, avec de nombreux habitats inscrits à la directive. L'ensemble par son unicité, la taille du complexe et des habitats, l'originalité et l'état actuel des populations et milieux représente l'un des sites européens majeurs de tourbières.

La diversité des habitats explique les intérêts spécifiques exceptionnels.

Sur le plan floristique :

- cortège presque exhaustif d'hygrophytes et d'hélophytes des tourbières alcalines nord-atlantiques,
- populations relictuelles et menacées des bas-marais et moliniaies alcalins,
- cortège acidophile original,
- 39 espèces protégées (chiffre exceptionnel pour les plaines nord-ouest européennes),
- 2 plantes de la directive (*Apium repens* et *Liparis loeselii*)

Sur le plan faunistique :

- avifaune prairiale et paludicole exceptionnelle, notamment nicheuse, stationnement de limicoles et anatidés,
- site inventorié en ZICO,
- une espèce de l'annexe II (Triton crêté) en populations importantes,
- une espèce de l'annexe IV,
- intérêt entomologique notamment odonatologique avec 4 libellules menacées.

• Zone de protection de biotope sur le domaine public maritime du cordon de galets de La Mollière

Arrêté du 22 juillet 2004

• Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

Décret n°94-231 du 21 mars 1994

La superficie des zones sablo-vaseuses, de l'ordre de 2 800 ha représente 93% de l'espace inclus dans la Réserve Naturelle. La partie terrestre de la Réserve Naturelle s'étend sur 200 ha 12 a 95 ca dont 169 ha 08 a 61 ca appartiennent au Conservatoire du littoral et correspond au Parc Ornithologique du Marquenterre.

Réserve Naturelle



I.3.3 Les valeurs paysagères du Grand Site

Pris dans sa grande dimension d'estuaire historique, ce territoire offre en fait deux visages complémentaires. Si la Baie de Somme affiche en premier niveau de lecture sa façade littorale, elle recèle, côté terres, un autre visage plus secret, riche de ses micro-paysages labyrinthiques.

La Baie proprement dite : ambiance littorale

La Baie de Somme dans son aspect maritime, est le «noyau dur» de l'image véhiculée nationalement, l'image d'un paysage attractif reconnu et promu, un estuaire emblématique, réputé pour ses jeux de lumière et ses vues lointaines, pour son Parc Ornithologique et ses deux cités face à face que sont St Valéry et Le Crotoy.

Considérée par certains comme l'une des plus belles Baies du monde, son périmètre restreint concentre les lieux les plus spectaculaires et attrayants auxquels tous les guides nationaux font référence. Une image très forte de nature "intacte" et de calme lui sont associées. La magie des grands espaces spectaculaires ont inspiré de nombreux artistes célèbres (Degas, Boudin, Toulouse-Lautrec, Seurat, Rouault, Alfred Manessier, Jules Verne, Victor Hugo, Anatole France, Colette...).

Les micro-paysages complémentaires de la plaine maritime et de la basse Vallée de la Somme

Dès que l'on quitte le pourtour de la Baie, on découvre le paysage cultivé et pâturé des bas-champs et des renclôtures. Mosaïque de paysages et de milieux naturels de grande qualité intimement liés les uns aux autres, ils ne s'appréhendent réellement qu'à pied, à cheval, en vélo... Construits au fil des ans pour transformer des terres hostiles en cultures et en pâtures, ces territoires multiples ont en commun le dur labeur des hommes et la présence de l'eau : salée, douce ou saumâtre, l'eau est partout (marais, mollières, bocages, fossés, canaux).

• Site inscrit du littoral picard

Arrêté du 20 janvier 1975

Environ 10 000 hectares entre l'estuaire de l'Authie et le Hâble d'Ault.

- **Site inscrit de St Valery, le Cap Hornu et leurs abords**

Arrêté du 26 juillet 1965

Le site englobe près de 300 hectares d'espaces bâtis et naturels incluant le rivage, situé entre l'ancienne gare à l'est et les mollières du Cap Hornu à l'ouest.

- **Site classé du Marquenterre**

Décret du 18 septembre 1998

Environ 8 980 hectares (dont 4 080 hectares terrestres)
La Baie de Somme, le massif dunaire du Marquenterre et les mollières de l'Authie constituent l'image forte de la Picardie maritime.

- **Site classé de la pointe du Hourdel et du Cap Hornu**

Décret du 24 juillet 2006

2200 hectares (répartis pour moitié entre surfaces terrestres et maritimes)

La pointe du Hourdel et le Cap Hornu sont les observatoires privilégiés de la Baie de Somme, au contact entre l'estuaire, la terre et la mer.



Sites protégés

I.3.4 Les valeurs urbaines et architecturales

Une relation harmonieuse ancienne entre patrimoine bâti et site

Il est important de rappeler que l'identité de la Baie et de son territoire élargi est en grande partie liée à la relation harmonieuse et historique que le patrimoine bâti a su pendant longtemps entretenir avec son territoire : citons à titre d'exemple les situations exemplaires du face à face entre Saint-Valery et Le Crotoy, de Ault accrochée à sa falaise de craie ou du Hourdel en extrémité de poulier, mais aussi les villages des bas-champs ou de la falaise morte.

La Baie de Somme recèle un réseau de bourgs au patrimoine architectural et urbain d'intérêt reconnu

Si le patrimoine bâti de la Baie se révèle dans l'architecture balnéaire, liée à l'essor du tourisme balnéaire et hygiénique de la fin du XIXe siècle, ou dans une moindre mesure les vestiges gallo-romains, la richesse du patrimoine architectural et urbain du Grand Site, pourtant peu connue, est répartie sur l'ensemble du grand périmètre à travers les centres villes historiques, les châteaux, les églises, les beffrois, les fermes, souvent à l'écart des grandes voies de déplacement. Figurent ainsi au titre des éléments de patrimoine les plus intéressants, les bourgs de St Valery, Le Hourdel, Le Crotoy, Ault, Le Bois de Cise, Brighton-les-Pins, Cayeux-sur-Mer mais aussi Rue et Noyelles-sur-Mer en arrière de la ligne littorale. Notons que le beffroi de Rue est inscrit au Patrimoine mondial, au titre des beffrois du Nord de la France.

Le patrimoine architectural rural picard

Souvent méconnu, le patrimoine bâti des villes et villages de la Baie et de son territoire élargi est un potentiel touristique non négligeable, qui fait partie de l'héritage des traditions picardes. L'observation des modes d'urbanisation en cours sur le territoire, avec le risque de banalisation qu'ils induisent, montre qu'une prise de conscience locale de



La Baie de Somme



St Valery



phare de Brighton

I.4 Un Grand Site vécu et visité

I.4.1 Des savoir-faire ancestraux fortement ancrés dans le territoire

Ce vaste territoire a su trouver, jusqu'à une période récente, un juste équilibre entre préservation des milieux naturels et développement économique. Au delà du tourisme, de nombreux savoir-faire locaux ont exploité les ressources naturelles tout en gérant durablement les milieux : la chasse (huttes de chasses intégrées dans les mollières et les marais du Hâble d'Ault), la pêche en mer (crevettes grises, poissons plats, ...) ou à pied (salicornes, coques...), le pâturage (moutons de prés salés dans les renclôtures, élevage du cheval Henson) ou même l'exploitation des galets sur le cordon littoral Sud...



Elevage du Henson



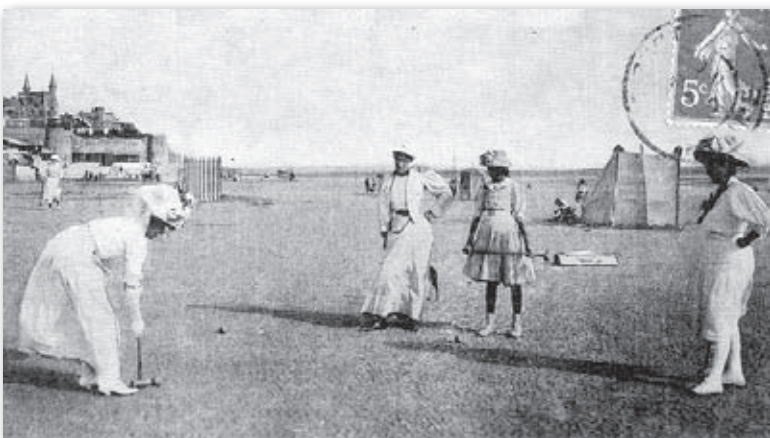
Moules de Bouchot



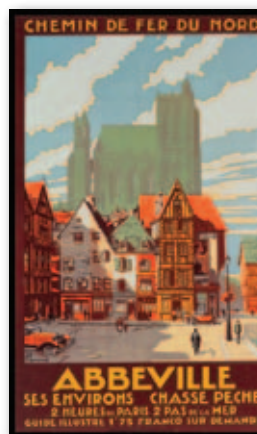
Elevage de moutons de prés salés

I.4.2 Une tradition balnéaire ancienne

La vocation balnéaire de la Baie de Somme n'est pas récente : elle remonte au milieu du XIX^{ème} siècle avec la création de quatre stations balnéaires renommées que sont Saint-Valery, Le Crotoy, Cayeux et Ault-Onival. L'essor des nouveaux loisirs orientés bains de mer, vacances et plaisirs, se traduit à partir de 1840 par une période de constructions spécifiques (hôtels, châteaux, villas de vacances, chalets, lotissements, nouveaux quartiers) qui, en tirant parti des qualités du site, remodèle la silhouette des villes et les façades urbaines sur la baie, avec notamment le vis-à-vis historique en fond de Baie entre St Valery et Le Crotoy. La construction des lignes ferroviaires Paris-Noyelles puis Le Crotoy-Cayeux (en correspondance depuis Paris-Boulogne) favorise l'essor du tourisme. L'activité touristique balnéaire se perpétue aujourd'hui, avec toutefois une répartition plus localisée et un pôle principal sur le secteur de Quend-Plage/Fort-Mahon-Plage.



La plage : vertus du bain de mer et jeux



I.4.3 Vers un tourisme de Nature

Le Tunnel sous la Manche et l'ouverture de l'Autoroute A 16 sont à l'origine de la renaissance de la Baie de Somme dans le domaine touristique, à la fin des années 1990. Préservée pendant plusieurs décennies, elle s'est retrouvée en parfaite adéquation avec les attentes de ses nouveaux visiteurs en matière de tourisme de nature et de développement durable. Les grands espaces, les longues plages, les réserves d'oiseaux, le caractère nostalgique de la Baie, se sont transformés en autant d'aimants touristiques.

En résumé si le XX^{ième} siècle privilégiait le Sea Sex and Sun, les 3 « S » du XXI^{ième} siècle seraient le « Sens » (comprendre une région et l'histoire de ses habitants), la « Sensation » (éprouver des émotions en rapport avec le site visité) et la « Solidarité » (le sentiment que nous sommes tous dans le même bateau écologique). Sur ce triptyque de valeurs, la Baie de Somme est particulièrement bien positionnée.

La Baie de Somme peut ajouter un dernier atout : la proximité. Avec 10 millions d'habitants à moins de deux heures et près de 50 millions à moins de 4 heures, le potentiel de clientèles de la Baie de Somme est quantitativement très important. Même s'il est difficile de quantifier avec précision la fréquentation annuelle sur l'ensemble de la Baie de Somme, la hauteur des niveaux de fréquentation observée sur plusieurs sites durant l'enquête 2002 relative aux études préalables à l'Opération Grand Site Baie de Somme, (plus de 740 000 visiteurs sur l'année à la Pointe du Hourdel, environ 500 000 visiteurs sur la Baie d'Authie et 300 000 à l'entrée de l'estuaire de la Maye) donne néanmoins la mesure des phénomènes observés et de leur caractère exceptionnel.

Les visiteurs fractionnent, de plus en plus, leurs vacances pour partir plus fréquemment. Dans les années soixante-dix, on est passé des vacances de 3 semaines aux vacances à 8 jours. Aujourd'hui, la tendance est aux Week-ends, et même à la nuitée, en bordure de saison et si possible le plus près de chez soi, mais le tout avec le maximum de dépaysement. C'est ce que la Baie de Somme nous offre tout au long de l'année (des vacances de février à la Toussaint) à plus de 2 millions de visiteurs sur les grands cœurs de Nature de la Baie.

Si des moyens importants ne sont pas mis en œuvre pour protéger son patrimoine naturel, ce succès de fréquentation pourrait devenir une véritable « Tunique de Nessus » ; c'est à dire un cadeau empoisonné...

Les remèdes sont là. Les études préalables à l'opération Grand Site ont permis de dégager les moyens à mettre en œuvre pour permettre d'affirmer le caractère durable du développement d'un site côtier appuyé sur la gestion intégrée.

La Vocation de la Baie de Somme n'est pas de devenir une destination de tourisme de masse. Les acteurs du tourisme de la Baie, sont des « Artisans du Tourisme ». Le positionnement est dans la relation personnalisée « sur mesure » et la qualité de l'accueil. L'objectif étant d'assurer une cohabitation harmonieuse et profitable entre les habitants de la Baie et les nouveaux visiteurs.



Communes concernées par le grand périmètre "Grand Site Baie de Somme"

Fort-Mahon,
Quend,
St Quentin en Tourmont,
Le Crotoy,
Favières,
Ponthoile,
Noyelles sur Mer,
Port-le-Grand,
Villers sur Authie,
Rue,
Vercourt,
Arry,
Bernay-en-Ponthieu,
Forest-Montiers,
Sailly-Flibeaucourt,
Saigneville,
Boismont,
Estreboeuf,
Pendé,
St Valery sur Somme,
Cayeux sur Mer,
Lanchères,
Woignarue,
Ault
St-Quentin-la-Motte-Croix-
au-Bailly



Présentation du projet aux partenaires par Jean-Claude Buisine (président depuis 2009)



CHAPITRE II

*Schéma de gestion du site.
Un grand périmètre porteur et
représentatif du concept « Grand
Site Baie de Somme - NATURE
PRESERVÉE »*

II.1 Un grand périmètre porteur et représentatif du concept « Grand Site Baie de Somme - Nature préservée »

Véritable projet de territoire, le Grand Site ne se réduit pas au périmètre des sites classés et protégés en Baie de Somme, ni à la seule frange littorale qui correspondrait à la vision réductrice récente de la Baie de Somme limitée aux paysages emblématiques de son littoral. Il s'est avéré plus judicieux de retrouver le grand périmètre historique de l'ancienne Baie maritime, dont on a vu qu'il demeurerait encore lisible dans les paysages actuels. Cette dimension élargie, qui associe les paysages de bas-champs et les marais arrière littoraux à la frange littorale, est l'échelle réellement pertinente pour protéger les milieux naturels, mieux gérer l'accueil et les flux de visiteurs et enfin, répartir plus équitablement les richesses par le développement économique de l'ensemble du territoire.

Le périmètre du Grand Site Baie de Somme regroupe 17 communes adhérentes au Syndicat Mixte (Ault, Boismont, Cayeux-sur-Mer, Estreboeuf, Favières, Fort-Mahon Plage, Lanchères, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Quend, Saigneville, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Quentin Lamotte Croix-au-Bailly, Saint-Valery-sur-Somme, Woignarue) et les 8 communes non adhérentes situées en périphérie de la Baie de Somme (Arry, Bernay-en-Ponthieu, Forest-Montiers, Port-le-Grand, Rue, Sailly-Flibeaucourt, Vercourt, Villers-sur-Authie).

II.2 Du lancement de l'Opération Grand Site à la définition d'une stratégie pour une vision à long-terme

Le lancement d'une Opération Grand Site entre 2002 et 2006 (phase d'études préalables) reflète l'ambition affichée par les acteurs de la Baie de Somme de se doter d'un projet de développement cohérent et durable. Un des enjeux de l'Opération était à la fois d'adopter une vision globale et à long-terme sur l'ensemble du périmètre, partagée par tous les acteurs, mais aussi d'agir très vite avec un certain nombre d'actions phare.

Annexe 2 : Programme d'actions prioritaire 2007-2011

Durant quatre années d'études, le comité de pilotage rassemblant près de 80 structures s'est réuni à six reprises. Une prise de conscience a pu s'opérer chez les acteurs locaux et a suscité bon nombre d'initiatives (Grande fête du vélo : la Baiecyclette, schéma concerté de développement de l'hôtellerie de plein air en partenariat avec la CCI d'Abbeville, multiples conférences-débats sur le devenir de la Baie de Somme, etc...). L'Opération Grand Site a pour vocation d'accompagner cette dynamique en inscrivant les projets dans la durée et les fédérant autour de l'esprit « Grand Site » véhiculé par son réseau (30^{ième} membre en mars 2004), une vision partagée du devenir de ce site pour servir un grand objectif commun : développer le tourisme pour faire vivre le territoire, maintenir et gérer les paysages pour développer le tourisme. Le point fort du tourisme en Baie de Somme repose sur la complémentarité des ces deux formes: le tourisme balnéaire, déjà ancien, qu'il va s'agir de pérenniser dans ses nouvelles pratiques, et le tourisme de nature, encore émergent et qui ne demande qu'à se développer sur l'ensemble du Grand Site.

II.2.1 Trois axes opérationnels pour des objectifs complémentaires

Les actions promues au sein du Grand Site répondent directement aux dysfonctionnements et aux points forts identifiés sur le terrain au cours de l'état des lieux (études « diagnostic », Atelier de l'île, 2002-2004). Elles s'inscrivent selon trois axes opérationnels validés en Comité de Pilotage qui visent à préserver le site, gérer les flux de visiteurs et mieux répartir la fréquentation.

• 1- Restaurer les milieux naturels et les paysages dégradés

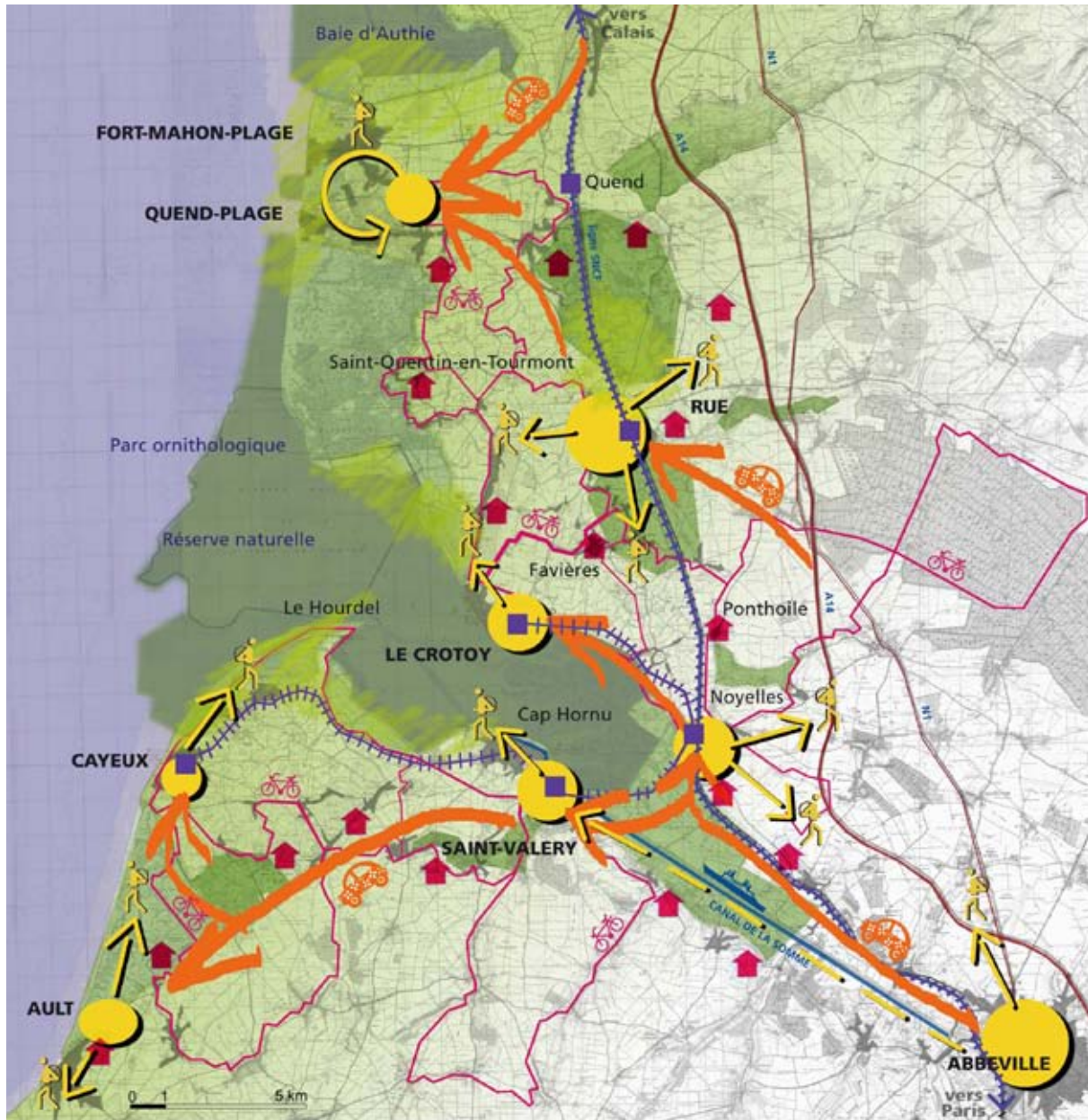
La valorisation touristique du territoire passe par une indispensable remise en état, puis par la protection des milieux naturels malmenés par les touristes. Elle nécessite aussi que les acteurs s'engagent dans le cadre de l'OGS au développement harmonieux des paysages urbains et péri-urbains.


• 2- Gérer les flux de visiteurs en période de pointe

La volonté de plus en plus grande d'accéder en voiture à ces paysages spectaculaires engendre un processus contraire qui dénature l'esprit des lieux et donne une image dégradée aux visiteurs. Les villages emblématiques tels que Saint-Valery pâtissent tous les étés de phénomènes de saturation en centre-ville.


Un des enjeux de l'Opération Grand Site sera de gérer les flux de visiteurs vers cette Baie, de les guider vers des points d'accueil et de leur donner à découvrir la magie du site autrement. Un atout majeur en Baie de Somme réside dans l'importance des découvreurs (36% des visiteurs) qui, contrairement aux habitués, peuvent être interceptés et pris en charge à l'amont des secteurs sensibles, diminuant ainsi considérablement la pression sur le littoral. L'aménagement d'aires d'accueil (Points Info-services) réparties sur l'ensemble du périmètre permet de capter le visiteur, l'informer et l'inciter à diffuser autrement sur le Grand Site (conforter l'offre en matière de circulations douces).


Les actions   entreprendre dans le cadre de l'OGS




- 


Restaurer les milieux naturels




Promouvoir les circulations douces (pi tons, v los, chevaux, voie fluviale)
- 


Encourager l'offre touristique de qualit  dans l'arri re-pays (h tels, g tes, campings)




Pistes cyclables
- 

Orienter les voitures vers les aires d'accueil



Chemin de fer de la Baie de Somme
- 

Nouvelles aires d'accueil (parking, service, point info, location v los...) des milieux naturels potentiellement menac s par la pression touristique des extensions urbaines pr judiciables   l'image Baie de Somme, un patrimoine architectural et urbain   mettre en valeur



Gare

• 3- Equiper le territoire "avec raison"

Par la diversité de ses paysages encore mal connus et peu promus, l'arrière-pays offre une réponse alternative à la pression touristique que subit la frange littorale. L'étude de fréquentation a permis d'identifier une mixité des publics déjà présents en Baie de Somme et qu'il suffit de maintenir. Au delà du tourisme balnéaire en été, une sensibilité forte du public pour la nature permet d'envisager le développement d'une offre complémentaire de tourisme nature/culture, en aménageant des circuits de découverte piétons/cycles en retrait du littoral, accompagnés d'une offre de services et de petits aménagements pratiques. Le territoire a tout à gagner du développement d'un tel tourisme : permettre une valorisation économique des flux touristiques, retrouver un équilibre entre littoral et arrière-littoral, viser un meilleur étalement de la fréquentation sur l'ensemble du territoire et sur l'année et rapprocher vie touristique et vie locale. L'augmentation de l'attractivité du territoire arrière-littoral doit reposer sur la valorisation de ses nombreux atouts : image nature, qualité des espaces naturels et paysages, fréquentation plus diffuse favorisant la perception de la qualité des villages et de l'accueil dans le cadre d'une offre tourisme-nature.

Concrètement ces trois axes opérationnels prennent forme à travers un programme d'actions à long terme et d'un programme prioritaire par phases de 5 années, constitués de fiches-actions détaillées. Ces fiches-actions se déclinent en fiches-actions thématiques qui concernent l'ensemble du périmètre et en fiches-actions locales qui répondent aux enjeux plus spécifiques concernant huit secteurs différents identifiés sur le territoire.

II.2.2 S'inscrire en cohérence avec les dynamiques globales en cours

L'Opération Grand Site Baie de Somme a permis d'accompagner avec succès d'autres études et procédures sur le secteur, telles que le projet de classement du Sud de la Baie, le projet de préservation du caractère maritime de la Baie de Somme du Conseil général, la problématique générale de modification du trait de côte ou la politique globale de préservation et de gestion des espaces naturels et cultivés (Natura 2000, MAET...)

A titre d'illustration, l'animation des mesures agri-environnementales qui concerne à la fois les sites Natura 2000 mais aussi l'ensemble de la plaine maritime picarde a abouti à l'élaboration de 27 dossiers représentant la mise en place de mesures favorables à la biodiversité sur 725 ha de prairies pâturées, 60 ha de prairies de fauche et 25 ha de terres converties en pâtures.

II.2.3 Inscrire le programme du Grand Site dans le cadre d'une stratégie territoriale plus large

Le Grand Site et son gestionnaire s'inscrivent dans une dynamique de territoire sur lequel se multiplient les initiatives. Cette démarche de labellisation est menée en concertation et complémentarité avec les autres acteurs du territoire: Pays des Trois Vallées, Pays Bresle Yères, Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional en Picardie Maritime et Agence des Aires Marines Protégées en charge du projet du Parc Naturel Marin, et ce, dans une volonté de promouvoir une gouvernance territoriale fondée sur la qualité environnementale tout en recherchant l'exemplarité.

II.3 Une mise à niveau globale sur l'ensemble du territoire opérée depuis le lancement de l'Opération Grand Site

II.3.1 Dans le cadre du programme d'actions prioritaires 2007-2011

Au travers du programme d'actions prioritaires 2007-2011, le Syndicat Mixte s'est fortement engagé dans une politique de réouverture des grands paysages fondateurs de l'identité «Baie de Somme», de restauration des zones humides, de maintien des activités traditionnelles (conventions agricoles et cynégétiques sur les espaces naturels confiés en gestion au Syndicat Mixte) et d'organisation des flux de visiteurs sur les espaces naturels sensibles.

- Réestuarisation du cours du Dien : une action hautement symbolique de renaturation d'un fleuve côtier et de maintien d'une activité pastorale (mouton de prés salés)



- Suppression des parkings sauvages en espaces naturels et requalification : parking de la route blanche



- Prise en compte des phénomènes naturels et intégration paysagère : mise en place du procédé écoplage à Quend et gestion de la spartine sur l'estran du Crotoy

Les paysages de la Baie de Somme poursuivent leur mutation. Si la problématique d'ensablement de la Baie ou de modification du trait de côte (engraissement ou érosion du cordon dunaire ou de galets) dépasse largement le cadre de la seule OGS et s'inscrit à l'échelle inter-régionale, il est possible et nécessaire au sein de l'OGS de s'inscrire et d'accompagner cette logique de gestion intégrée des zones côtières.



- Mise en valeur globale du patrimoine architectural et urbain des bourgs appartenant au Grand Site, le cas de Ponthoile, Favières et Saint-Quentin-en-Tourmont
- Restauration de la Porte Bréhamet, où comment déplacer la population menacée par l'érosion de la falaise urbanisée en créant un nouveau lieu de vie sur le site du Moulinet en retrait des zones à risques
- Valoriser les savoir-faire locaux : la construction du centre de purification des coquillages pérennise les métiers de la pêche à pied et la mytiliculture.
- Permettre une découverte du site par le développement des modes doux, en alternative au « tout voiture » : le plan vélo.

Dès 1998, de nombreuses réflexions avaient été menées sur la maîtrise des flux en Baie de Somme et notamment le développement de modes de déplacements autre que la voiture. Cette action allait s'intégrer plus tard dans l'Opération Grand Site. En 2000, la mise en place d'un plan vélo Baie de Somme répondait à la fois à une démarche européenne dans le cadre du programme « EURO VELO » prévoyant la mise en place de 60 000 km de réseau cyclable mais surtout à une volonté nationale et régionale avec le « Schéma national de véloroutes et voies vertes ». En effet, l'objectif était de promouvoir un réseau cohérent de véloroutes et de développer un produit touristique respectueux de l'environnement. C'est ainsi que le 26 mars 2001, le Conseil général de la Somme transféra au Syndicat Mixte sa compétence « Aménagement et gestion des pistes cyclables » sur la Côte Picarde. A cette époque, le département avait déjà réalisé 22 kms de pistes. Aujourd'hui on comptabilise en Baie de Somme 44 Km de pistes cyclables et 8 boucles de découverte de circuits balisés sur route (118 km) dans l'arrière pays.

2009 -2011 : Le Plan Vélo - Phase 3

Études : En cours : Étude de définition pour le franchissement de l'Authie, la connexion entre les deux départements

Travaux : Réalisé : La Margueritelle > Catry (2 km) , En cours : Monchaux-les-Quend, RD 32d (0.5 km) : connexion des pistes existantes, au niveau du hameau de Monchaux)

Coût prévisionnel : 800 000 € HT

- Gestion des flux touristiques : des aires de délestage pour les véhicules motorisés aux entrées de ville de Saint-Valery-Somme

II.3.2 Dans le cadre de la gestion au quotidien

- L'équipe Milieux Naturels du Syndicat Mixte au service du patrimoine naturel du Grand Site

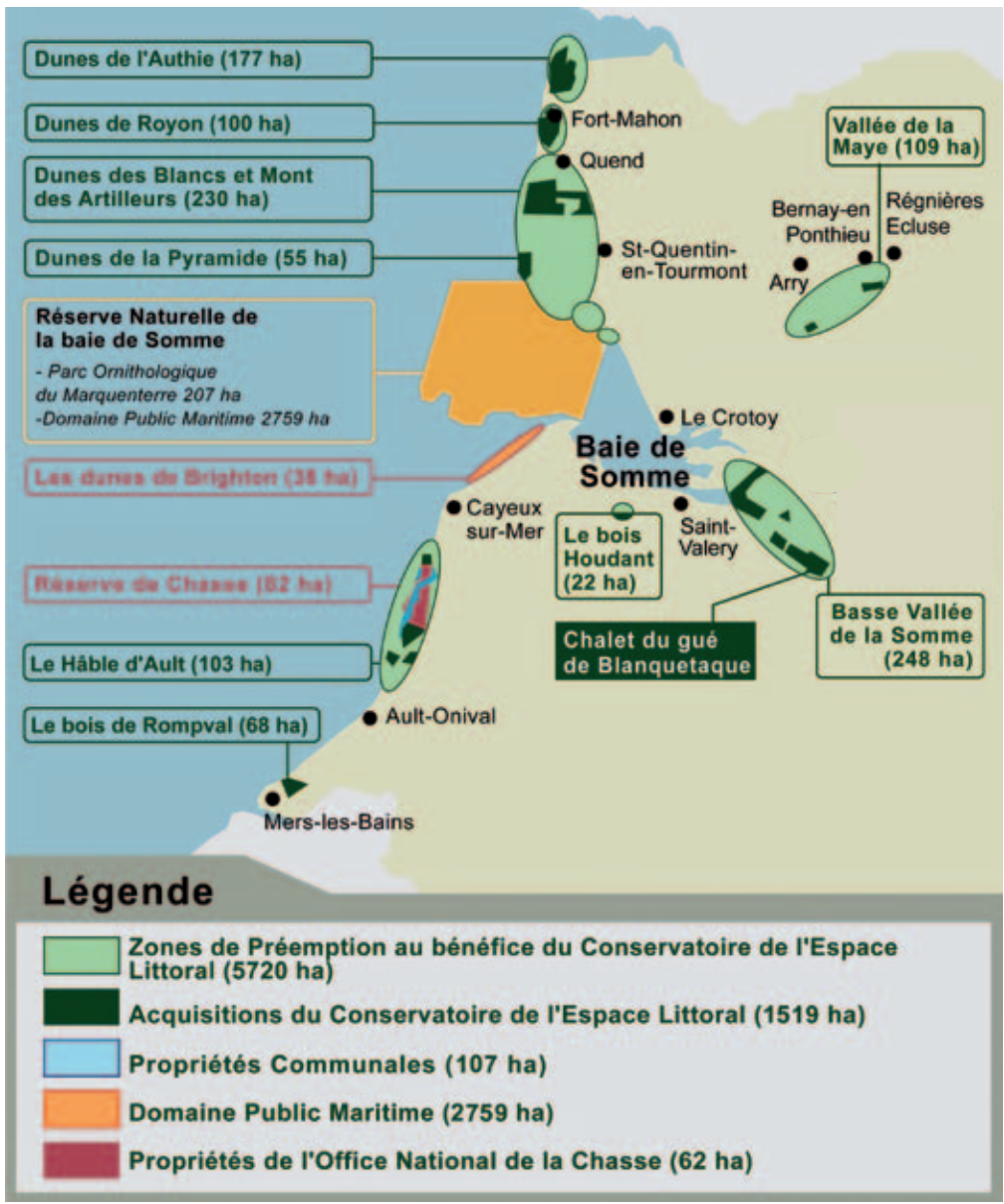
Par ces actions de gestion au quotidien des espaces naturels majeurs du Grand Site, le Syndicat Mixte a pour ambition de préserver la biodiversité et d'améliorer l'appropriation de la Nature par l'utilisateur.

Une synthèse des principales actions de gestion des espaces naturels entreprises ces trois dernières années est déclinée ci-après :

- la réouverture des grands paysages « Baie de Somme » par le rajeunissement des milieux au service de l'expression de la biodiversité,
- la gestion par le pâturage extensif,
- la gestion de l'érosion côtière,
- l'amélioration des conditions d'accueil du public.

Cette présentation ne prétend pas à l'exhaustivité mais à la diversité des types d'actions engagées par le syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard sur les propriétés du Conservatoire du littoral grâce notamment au soutien financier du Conseil général de la Somme au travers de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Carte des sites d'intervention (4500 ha en gestion) du Syndicat Mixte



• La réouverture des grands paysages «Baie de Somme»

Les opérations annuelles de rajeunissement des milieux permettent de redécouvrir les grands paysages de la Baie de Somme et de ses environs.

Hâble d'Ault : création et restauration d'îlots favorables à la nidification des trois espèces de Gravelots et de l'Avocette élégante

Chaque année, en hiver, des opérations de gestion visant à restaurer les îlots à Avocette et Gravelots sont engagées sur le Hâble d'Ault et sur le Parc Ornithologique du Marquenterre.

L'objectif est de favoriser la reproduction des limicoles inféodés aux zones de graviers, en particulier, les trois espèces de Gravelots. Ces aménagements ont également été bénéfiques à l'installation d'une population nicheuse d'Avocette élégante.

Pour ce faire, les îlots ont été regarnis et rehaussés ou désherbés et bêchés.

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme : reconversion d'une saulaie en roselière

Afin de limiter l'important déclin des roselières au profit des formations ligneuses sur la partie terrestre de la réserve naturelle de la baie de Somme (Parc du Marquenterre), des travaux lourds de restauration ont été entrepris durant tout l'hiver (programme « Butor » en cours de réalisation).

Plus de 100 jours/homme furent nécessaires pour atteindre cet objectif avec la mobilisation de moyens matériels conséquents.

Deux pelles à chenilles de 5 et 7 tonnes ont servi au dessouchage, après que les bûcherons aient abattu une surface boisée de plus de 5000 m².



La remise en eau contrôlée des marais de Blanquetaque et de Beauvisage

A la suite des travaux de restauration hydraulique d'une partie des prairies humides de la basse vallée de la Somme (150 ha), 2 000 anatidés, venus d'un coup d'aile de la Réserve Naturelle, utilisent comme zone de gagnage nocturne ce marais. D'autres oiseaux, comme la barge à queue noire, y nichent : c'est un exemple de la complémentarité et des interactions entre les milieux. Le Syndicat Mixte gère aujourd'hui l'inondabilité des prairies grâce à 6 ouvrages hydrauliques qu'il faut

quotidiennement contrôler. L'espace peut ainsi être partagé : dès le 20 avril, date de la fin de la migration, l'eau est évacuée de la prairie et les éleveurs (conventions de pâturage) y font paître leurs troupeaux.



• La gestion de l'érosion

Les dunes du Marquenterre sont des milieux instables et fragiles qui demandent l'intervention pré-hivernale de gestion contre les siffle-vents (érosion par l'assaut des vagues et du vent, amplifiée par le piétinement). Des opérations « douces » de fascinage sont réalisées chaque année.

Les produits résultant des coupes de Saules dans les marais arrière-littoraux sont transformés en fascines. Une fois fixées en pied de dunes, elles jouent un double



rôle : piéger le sable pour favoriser l'engraissement de la dune et limiter la pénétration anthropique des dunes bordières.

Ainsi, plus de trois kilomètres de dunes sont restaurés chaque année.

• Assurer la propreté du site

L'entretien courant des sentiers

L'ouverture au public des espaces naturels implique que les sentiers et leurs abords (aires de stationnement) soient régulièrement entretenus : réfection de clôtures et de l'assise des chemins, élagage et balisage des itinéraires de découverte.

S'ajoute à cela un certain nombre de dépliants (ou signalétique) informant le public des particularités du site, des visites guidées permettant de répondre à la demande d'un tourisme de «nature».

Le ramassage de plage

Un ramassage des macro-déchets sur la laisse de mer après chaque grande marée est effectué depuis la baie d'Authie jusqu'au fond de la Baie de Somme, en intégrant également la réserve d'avifaune du Hâble d'Ault.



• Infrastructures d'accueil et pistes cyclables (hors équipements touristiques)

Le service « Milieux Naturels » voit son champ d'actions élargi à l'entretien des espaces naturels aux abords des infrastructures d'accueil du public sur les espaces sensibles ou dans le cadre de la protection du littoral (digue des bas-champs et gestion des habitats naturels de galets, route blanche et aires de stationnement...).



Avec un budget annuel de 150 000 euros (dotation de fonctionnement du Conseil général de la Somme), le service « pistes cyclables » s'occupe de l'entretien des pistes : surveillance du réseau, balayage, tonte, désherbage, débroussaillage, taille, ramassage des poubelles, réparation de la signalétique directionnelle....

II.4 2012 -2017 - La poursuite des actions engagées

Le tableau présenté en annexe 3 montre l'état d'avancement des opérations inscrites dans le programme d'actions prioritaires. Il apparaît que le degré de réalisation des missions est entier ou suffisant dans 80% des cas ce qui démontre la volonté des acteurs locaux d'inscrire, sur le territoire Baie de Somme, la politique des « Grands Sites ». Toutefois, avec un taux de réalisation des projets de 31 %, il s'agira dans le cadre de la future programmation 2012 – 2017 de concrétiser les opérations les plus symboliques.

Dans le prolongement du programme prioritaire 2007-2011, un programme d'actions établi sur la durée du label sera négocié entre l'ensemble des partenaires et validé par le comité de pilotage pour la période 2012-2017.

Les signataires de la convention élaboreront, après labellisation, des conventions d'application du programme d'actions selon des modalités spécifiques propres à chacun des partenariats.

Annexe 4 : convention cadre Grand Site.

II.4.1 Les perspectives d'aménagement sur le Grand Site

• Gestion des paysages du Grand Site

Restauration des dunes du Royon au Nord de Quend



Engager une étude sur l'avenir du trait de côte en conséquence possible du changement climatique et de l'appauvrissement du transit de galet. Quels scénarios pour demain et comment se préparer à une mutation de ce territoire ?

Cette étude prendra en compte une éventuelle dépoldérisation de ce secteur avec la prise en compte de tous les enjeux tant naturels, qu'économiques que sociaux. Le montant de cette étude qui sera lancée en 2011 est évalué à 890 000 euros TTC.



Le Hâble d'Ault

• Gestion des flux de visiteurs

Réaménagement de la Pointe de Routhiauville

Engagement de la phase pré-opérationnelle (enquête publique) en 2011 pour un coût global de 50 000 euros. A l'issue de l'obtention des autorisations administratives adéquates, les travaux correspondants pourraient s'engager en trois phases :

- 1 - Aménagement de l'aire de stationnement existante en retrait et de son accès
- 2 - Cheminements dédiés aux circulations douces (en prenant en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite)
- 3 - Travaux de revalorisation paysagère et de rajeunissement des milieux

Aménager à l'entrée « Est » de Saint-Valery-sur-Somme une aire de délestage et une zone de développement économique, et substituer le parking du Cap Hornu «parking sauvage sur le Domaine Public Maritime» par un équipement répondant aux usages intégré au site

Dans la continuité de l'aménagement du Quartier Nord, après la construction du centre conchylicole, l'implantation de parkings de rupture de charge d'environ 200 places.

Cet aménagement permettra une meilleure gestion des flux et des modes de déplacement doux, entre la ville et la zone naturelle en site classé.

L'aménagement du Quartier Nord sera complété par une zone de valorisation des produits de la Baie.

Lancement d'une mission "Etudes Préliminaires" pour l'aménagement d'une aire d'accueil et de rupture de charge sur la friche de l'ancien camping municipal rue "Dumont d'Urville" à Cayeux-sur-Mer, dans la continuité des recommandations émanant de l'étude globale d'organisation du front de mer de la commune. Estimation prévisionnelle de la mission de maîtrise d'oeuvre : 80 000 euros.

Etude générale visant à valoriser le Canal de la Somme à l'échelle de la Baie de Somme (axe de circulations douces sur et à côté du canal). L'étude est intégrée dans l'étude de définition de la voie verte le long de la Somme.

Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte

Il s'agit d'étudier les possibilités d'évolution de cette emprise routière, aujourd'hui partiellement fermée à la circulation automobile, vers le concept de voie verte. Engagée depuis août, l'étude de définition-programmation (32 000 euros) aboutira au premier semestre 2011.



Pointe du Hourdel et route blanche

Travaux d'aménagement de la pointe du Hourdel

Dans le cadre de la concertation menée sur la gestion des flux à l'échelle de la Pointe du Hourdel, la création d'un stationnement en arrière du hameau, en substitution de celui sur la plate-forme portuaire et la pointe du hameau, a été jugée prioritaire. Il est à finaliser pour 2011/2012 les études de maîtrise d'œuvre et réglementaires (120 000 euros), ainsi que l'acquisition des emprises restant à maîtriser (acquisition amiable ou par voie d'expropriation - 86 000 euros). Dans la continuité, les travaux seront menés (350 000 euros).

• Equiper avec raison le territoire

Amélioration de la qualité d'accueil sur les équipements touristiques de la Baie d'Authie Sud (au niveau du centre équestre)

En 2011, il s'agira de lancer une étude de programmation (budget prévisionnel de 20 000 euros) afin de traiter les extérieurs (parkings, tour d'observation, départ de circuits...) et proposer de nouvelles fonctionnalités en terme de "services" au niveau du Centre (lieu de rencontre entre tous les acteurs de la Baie, point d'information, services,...).

La signalétique sur le Grand Site

En 2011, une étude diagnostic sur la qualité de la signalétique du site sera engagée. Elle permettra de structurer la stratégie d'implantation de la signalétique spécifique au Grand Site.

• Vers de nouvelles fonctions des équipements liés à la découverte de la Nature

Depuis 2010 s'est engagée une réflexion approfondie sur les nouvelles fonctions que pourraient prendre les équipements liés à la découverte de la Nature. (Pavillon d'accueil du Parc Ornithologique du Marquenterre, Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, Aire Autoroutière de la Baie de Somme) insuffisamment valorisés aujourd'hui mais qui offrent un réel potentiel de renouvellement de l'offre touristique, en complément de l'offre balnéaire et en rapport direct avec l'identité et la valeur patrimoniale du site. La valorisation des équipements existants se fera dans un souci permanent de ré-équilibre entre le nord et le sud, et entre les communes littorales et arrière-littorales.

Création des deux « Pôles Nature » de la Baie de Somme

Un atout majeur en Baie de Somme réside dans l'importance des découvreurs (36% des visiteurs) qui, contrairement aux habitués, peuvent être interceptés et pris en charge à l'amont des secteurs sensibles, diminuant ainsi considérablement la pression sur le littoral. L'aménagement d'aires d'accueil (Points Info-services), l'amélioration de la signalétique directionnelle et la mutualisation des offres de nature réparties sur l'ensemble du périmètre permettra de mieux capter le visiteur, de mieux l'informer et de l'inciter à diffuser autrement sur le Grand Site (conforter l'offre en matière de circulations douces).

Deux « pôles Nature » permettront la prise en charge des visiteurs aux portes des deux grands Espaces Naturels de la baie :

- le Pôle-Nature Nord Baie: sur le site d'accueil du Parc Ornithologique du Marquenterre, qui sera réaménagé en ce sens (Etude de Programmation : Ecopôle du Marquenterre, 2010-2011),

- le Pôle-Nature Sud Baie : sur le site de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau (qui deviendra alors un point de rupture de charge majeur en amont du Hourdel, (Etude de programmation : un nouveau rayonnement pour la Maison de la Baie de Somme, 2011).

Faire de l'Aire Autoroutière une véritable porte d'entrée de la Baie de Somme et du Pays

La mise en réseau des deux pôles avec le Point Info-Services de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme permettra de mieux informer les visiteurs sur les offres écotouristiques, les enjeux de la protection de l'environnement. Ce dispositif contribuera également à distribuer les flux de visiteurs sur l'ensemble du pays (et notamment sur l'arrière-pays).

II.4.2 Pour une amélioration continue des services d'accueil dédiés à la Nature

• Des activités touristiques écoresponsables

Pour conforter le pôle Nature Marquenterre dans un développement compatible avec la préservation des espaces naturels, une démarche d'écoresponsabilité est programmée en 2011.

Celle-ci tiendra compte de l'impact de l'activité touristique sur l'eau, l'air et le sol. Toutes les activités, produits et services qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'environnement protégé seront considérés.

• Participation à des opérations visant à promouvoir une destination écoresponsable

Les partenariats seront confortés avec des acteurs locaux ayant une démarche d'écoresponsabilité (Semaines zéro carbone, festival de l'oiseau et transport par navettes, ...). Des actions écocitoyennes seront réalisées, notamment avec les scolaires et le tissu associatif local (ramassage des déchets sur la laisse de mer).

• Offres promotionnelles pour inciter les visiteurs à découvrir la Baie de Somme sans voiture.

Toute personne qui découvre la baie de Somme en vélo et/ou arrive sur la destination par le train bénéficiera d'un offert sur les sites de Destination Baie de Somme.

• Une « sensibilité » des publics à la « nature », ...à entretenir

Des actions diverses de sensibilisation à la richesse mais aussi à la grande fragilité des paysages du Grand Site doivent être menées en parallèle aux actions évoquées ci-dessus.

Toute la communication (dépliants, guides de visite) est axée sur la saisonnalité. Cela permet une meilleure compréhension de l'écosystème au travers des découvertes estivales et hivernales.

Les sites sont rythmés toute l'année par des temps forts soit locaux (Festival de l'oiseau), soit nationaux (Fête de la nature, semaine du goût, Année de la biodiversité...)

Le Syndicat Mixte élabore également avec ses partenaires des expositions sur le patrimoine naturel du Grand Site : en 2010, 12 panneaux ont été réalisés sur la biodiversité de la Picardie Maritime en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et le Conservatoire du Littoral. Cette exposition extérieure a permis aux visiteurs de connaître les différents types de milieux du département : pelouses calcicoles, falaises Les espèces et les actions engagées pour leur préservation. Une exposition « la Baie de Somme à tire d'aile » a permis de découvrir les paysages aux 4 saisons et les animaux de la Baie (chevaux Henson, moutons, phoques, oiseaux).

Toutes ces expositions sont conçues de manière à être installées facilement et tourner sur différents lieux touristiques afin d'être vues par le plus grand nombre.

D'autres expositions seront à élaborer dans le cadre de l'obtention du label sur la gestion des milieux naturels, les milieux naturels remarquables, les métiers de la Baie de Somme...

• Des lieux de rencontre et d'échange

Le Parc Ornithologique du Marquenterre est aujourd'hui le site touristique le plus abouti en matière d'accueil et de découverte pour sensibiliser le public sur le territoire Baie de Somme. C'est un véritable outil pédagogique qui doit en permanence s'adapter à la demande du visiteur. Aujourd'hui le pavillon d'accueil diversifie ses fonctions et glisse progressivement vers un concept de « maison de site ». Elle constitue un point d'entrée privilégié et spécialisé pour proposer des services et toute information nécessaire à la découverte de la destination. Il s'agit non pas d'un centre d'interprétation mais d'un lieu d'échange où le grand public peut rencontrer des animateurs nature personnalisant leurs propos suivant les besoins du visiteur. C'est l'une des clés du succès du parc : une maison de site dont les murs sont la Nature et la salle d'exposition un guide en « face à face ». Cela nécessite bien évidemment de faire appel à des guides expérimentés et compétents pour interpréter la Nature et la rendre accessible au Grand Public. Celui-ci est de plus en plus sensibilisé aux problèmes de la nature et de l'environnement. Les guides pédagogiques du Parc doivent répondre à des questions de plus en plus précises sur les oiseaux, leurs modes de vie. Ils sont aussi de plus en plus interrogés sur les problèmes généraux du changement climatique, de la gestion des habitats et de tout ce qui touche à l'environnement et à l'actualité de la nature...

La maison de site est également un lieu de découverte d'un territoire. Il s'agit de mettre en relation les savoir-faire, les productions locales autour d'animations temporaires assurées par un exploitant agricole, un apiculteur, un cueilleur de salicorne... .

• Des outils pédagogiques diversifiés à destination des scolaires

Plus de 13 000 enfants provenant de centre de loisirs, primaires, collèges, lycées, IME et associations ont pu être sensibilisés à l'environnement via différents outils pédagogiques (ateliers « Pattes-Ailes-Becs », « les bruits de la nature », « Migration : voyager pour survivre », « gérer les milieux dans une réserve ») dont le contenu sera à actualiser avec le corps enseignant.

A titre expérimental, des sorties Nature en partenariat avec les écoles, les associations locales situées à proximité des propriétés du Conservatoire du Littoral seront proposées dans le cadre du Grand Site (notamment sur les marais d'Arry et de Bernay, des dunes de l'Authie, ...).

• Une grande mixité des publics à maintenir

Sans chercher à tout prix à segmenter ou opposer les clientèles, des stratégies d'accueil et de « prise en charge » différenciées pour chacune d'entre elles (en fonction des sites et des périodes de l'année) devront être recherchées.

Dans tous les cas, il est essentiel de maintenir et

développer la mixité actuelle des clientèles, dont les comportements de consommation sont complémentaires, pour alimenter le potentiel d'offre touristique actuel et assurer la promotion des actions favorisant le tourisme social sur la destination Baie de Somme.
Des offres incitatives en période de basse saison au bénéfice des habitants des communes littorales seront proposées.

• **Un accès pour tous à la Nature : des besoins de confort et de prise en charge à satisfaire**

La prise en charge par des guides spécialisés

En 2011, poursuite des cycles de formation des guides afin d'assurer l'accueil des personnes présentant une déficience visuelle / auditive.
Mise en place d'un rendez-vous Nature hebdomadaire « sortie guidée à l'éveil des sens », accessible à tous, organisé autour de l'écoute de la Nature, du toucher et de la dégustation.
Poursuite de l'activité calèche afin de rendre accessible la Réserve Naturelle aux personnes à mobilité réduite.

Mise aux normes des équipements et labellisation

Audit interne (en partenariat avec le CDT de la Somme, le CRT de Picardie et le tissu associatif) sur l'ensemble des équipements touristiques afin d'évaluer les mises aux normes nécessaires à l'accueil du tout public sur les sites.

II.4.3 Conforter la destination «écomobile»

• **Les filières existantes en Baie de Somme**

- Le chemin de fer de la Baie de Somme en chiffres

Environ 140 000 passagers à l'année. 27 kilomètres de voie ferrée. Actuellement il y a 16 salariés à temps complet et l'effectif monte à 23 en été.

- La filière équestre en chiffres

En France 62 000 licenciés et près d'un million de pratiquants (source CNTE). En Baie de Somme, plus de 10 000 randonneurs sur 500 km d'itinéraires.

- Le bateau en chiffres

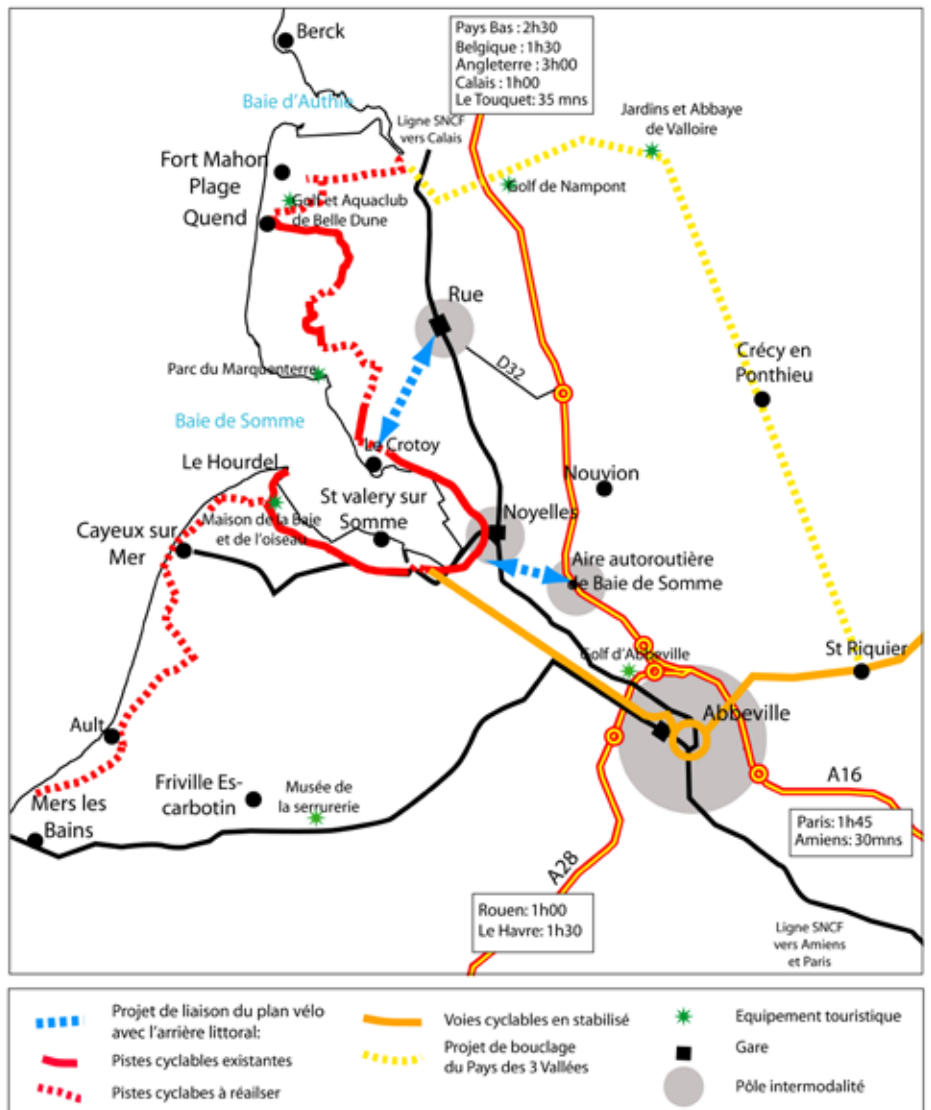
4 circuits de découverte de la Baie sont proposés sur 10 mois (de 45min à 2h). Environ 40 000 passagers annuels.

Maintien de la liaison train-bateau Noyelles / Le Crotoy / Saint-Valery (contrainte marée / ensablement du chenal d'accès au port).

- **Le VAP (Voiture A Partager)** co-voiturage organisé par l'association zéro carbone avec des bornes mises en place sur les différentes communes et les lieux touristiques de la Baie.

- Le Vélo en chiffres

Fréquentation annuelle de 200 000 dont 100 000 en été. Le jour d'une forte fréquentation, on peut atteindre jusqu'à 1 200 vélos par jour sur Quend (Marquenterre), 900 vélos par jour sur le Crotoy (La Baie), 450 vélos par jour sur le Hourdel.



• L'assemblage de prestation

Un travail de fond sur l'assemblage des produits est en train d'être mené de manière à ce que le visiteur puisse se déplacer en Baie de Somme sans voiture tout en ayant une variété d'offres de transport et une qualité de prestation hors du commun (immersion totale dans le territoire).

A titre d'exemples :

- Des accords entre les Chemins de Fer de la Baie de Somme et la SNCF sont en train de se développer. Il est possible, maintenant, de prendre de la Gare du Nord à Paris, ou des gares régionales de billets directs pour Saint Valery ou le Crotoy. C'est à dire avec changement à Noyelles, qui est la gare commune entre la SNCF et les Chemins de Fer de la Baie de Somme.

- Vous désirez louer des vélos pendant votre séjour en Baie de Somme ? Rendez-vous dans les Relais Vélo. Plus de 50 relais vous accueillent entre Abbeville et le littoral picard. Lieux d'hébergements (hôtels, campings et chambres d'hôtes...) mais aussi gares, aérodrome, aire autoroutière, garages, commerces en ville et autres lieux de visite, mettront à votre disposition le matériel et les services utiles à vos sorties cyclotouristiques.

• La valorisation de ses filières

- En 2011, une carte lisible (IGN) sur l'ensemble des prestations (vélo, co-voiturage, randonnée, cheval...) sera créée en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme de la Somme.

- Reconduite des « semaines zéro carbone » afin de proposer aux visiteurs et locaux des transports alternatifs et des activités à faible émission de CO2.

- Participation au programme du festival de l'oiseau (manifestation phare de la Baie de Somme) qui se tourne de plus en plus sur un type de transport avec navettes organisées et voitures électriques (visite de site, colloque, projection de documentaires...)

- Animation du réseau vélo côte picarde (co-gérée par le CDT de la Somme et le Syndicat Mixte). Une réunion aura lieu avec l'ensemble du réseau soit, les loueurs et les hébergeurs accueillant des cyclistes, afin de moderniser la charte, pouvoir harmoniser l'offre en terme de tarif et de qualité de service (kits de dépannage). Création d'outils de communication prévus en 2011 : carte, autocollants, gilet de sécurité logoté... Amélioration de la signalétique existante : carte, panneaux explicatifs sur le Grand site

Toutes ces opérations seront élaborées avec les partenaires du Syndicat Mixte afin de créer une véritable dynamique, d'avoir un discours cohérent sur l'ensemble du territoire et surtout une qualité de service à proposer aux visiteurs.



CHAPITRE III

*Moyens techniques et
financiers de la structure
gestionnaire*

III.1 Une structure de gestion aux statuts régulièrement actualisés

III.1.1 1974 : l'année de la création du Syndicat Mixte

Fondé en 1974, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI) ancêtre du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (créé en 2006), est une émanation des politiques de l'Etat articulées autour d'organismes déconcentrés de la DATAR (remplacée en 2005 par la DIACT). C'est à l'échelle de la Côte Picarde, toutes proportions gardées, ce qu'a pu être la mission Racine dans le Languedoc Roussillon ou la MIACA sur la Côte Aquitaine.

Les initiateurs du SMACOPI sont le Conseil général de la Somme, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Touristique du Littoral Picard (regroupant les 18 communes du littoral), la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, la Chambre des Métiers et le Centre Régional de la Propriété Forestière. A sa création, son objet était : « *La conception, la coordination, voire le financement ou l'exécution des programmes d'investissements pour l'aménagement de la Côte Picarde, la conduite éventuelle en qualité de Maître d'Ouvrage de certains équipements, la définition des modes de gestion des services créés, la recherche et l'appui de toutes initiatives publiques* ».

En cette année 1974, les services de l'Etat (OREAP) tentent de définir une politique de développement de la Baie de Somme. 70 kilomètres de côtes sur une vingtaine de kilomètres de profondeur, sont concernés. La seule agglomération importante est Abbeville, avec 23 000 habitants. Le reste du territoire n'est peuplé que d'environ 20 000 habitants. Le secteur est relativement isolé. Le seul moyen de communication d'importance est la ligne de chemin de fer Paris / Boulogne.

Ces immenses espaces verts avaient un réel potentiel d'attraction. Ils devaient être protégés, car à l'époque on ne pensait pas encore « préservation de l'environnement et développement durable », mais simplement « création de zones récréatives » avec tous les dégâts potentiels qu'une telle politique a pu entraîner sur d'autres littoraux...

Pour parer à ces risques, il a fallu mettre en œuvre une vigoureuse politique de maîtrise foncière sur les zones naturelles et un encadrement strict de l'urbanisme. Cette première étape a suscité beaucoup d'incompréhension de la part de nombreux élus locaux de l'époque. Ils craignaient un blocage total du développement de la Côte.

L'action du jeune SMACOPI a donc été fortement critiquée. Tout le charisme de son Président, Max

Lejeune, a été nécessaire pour faire accepter cette politique de protection de l'espace. Les actions qui ont été menées portaient d'un principe totalement nouveau dont peu entrevoyaient les effets bénéfiques pour l'avenir. Aujourd'hui, la pertinence de ces choix saute aux yeux de tous...

III.1.2 1982 : la préservation de la nature et l'ouverture au tourisme

Mais la préservation de la Côte Picarde ne constituait pas une fin en soi. C'était au contraire un point de départ pour développer son attrait touristique. Il fallait donc proposer des activités aux visiteurs, en phase avec leurs attentes et en relation avec « l'esprit du lieu ». Ceux-ci ne pouvaient se contenter d'admirer les magnifiques paysages de la Baie. Le développement de séjours touristiques était, de plus, indispensable pour maintenir des emplois sur la Picardie Maritime. Pour aller dans ce sens, il était nécessaire de rendre plus opérationnel le SMACOPI afin de lui permettre de développer des activités touristiques dans des zones bien délimitées et mettre des moyens financiers à sa disposition.

En 1982, le SMACOPI est ainsi devenu « opérateur », mais sans avoir encore de « capacités opérationnelles ». Ce n'était qu'un organisme de proposition, les communes réalisaient elles mêmes les opérations...

En février 1983, le Syndicat Mixte a signé une convention avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres pour la gestion de 700 hectares afin de garantir une unité d'action en matière de protection et d'ouverture au public des milieux fragiles.

III.1.3 1989 : de l'aménagement à l'exploitation

En 1989, la Région de Picardie se retira du Syndicat Mixte. Ce retrait entraîna une modification de ses statuts. Les élus en profitèrent pour les compléter en ajoutant à l'objet Syndicat Mixte la mission suivante : « Favoriser le développement touristique du Littoral Picard et de son arrière pays par l'aménagement des espaces, la mise en valeur des potentialités et la protection des milieux naturels ». Le Syndicat Mixte est aussi devenu, à la suite cette réforme, une Collectivité Locale à part entière. Vis-à-vis des Communes Littorales et du Département de la Somme, le Syndicat Mixte reste le gardien des espaces naturels, mais il devient en plus un aménageur autonome et un exploitant d'infrastructures touristiques.

Après le retrait en 1990 de la Société du Parc Aquatique du Marquenterre, fut créée la régie Aquaclub Côte Picarde, dotée d'une autonomie financière. Elle prit en charge l'exploitation de cet équipement. Toujours en 1990, la régie ainsi créée prit également en charge, la gestion du golf de Belle Dune. Le 1^{er} juin 1990, la société d'économie mixte Côte Picarde Management

(COPIMA) fut mise en place pour faciliter la reprise de la SARL des Jardins de Valloires qui était à la veille du dépôt de bilan. En mai 1991, la SEM COPIMA assura également la reprise de l'exploitation du Cap Hornu, en raison des graves difficultés rencontrées par Accueil Loisirs en Picardie (ALP). Le 3 décembre 1992, la plupart des activités d'exploitation du syndicat mixte furent regroupées au sein d'une régie intitulée « Côte Picarde ». En 1993, l'Association de Gestion de la Maison de l'Oiseau fut dissoute et reprise au sein de la régie Côte Picarde. Après dissolution de la SEM, en avril 1994, la gestion du Village Cap Hornu et des Jardins de Valloires fut intégrée dans cette régie.

C'est, à compter de cette date que toutes les activités commerciales se trouvèrent regroupées dans cette régie. Le Conseil général de la Somme, en avril 1998, décida de confier au Syndicat, l'exploitation des activités boutique et la gestion du complexe immobilier intérieur et extérieur du bâtiment de service de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme. Une régie fut créée spécialement à cet effet. Après le lancement d'une délégation de service public pour la gestion du Parc Ornithologique du Marquenterre, propriété du Conservatoire du littoral, le syndicat mixte reprit ce site en novembre 2002. Au 1er janvier 2004, la régie Aire Autoroutière de la Baie de Somme fut intégrée dans la régie « Côte Picarde » nouvellement nommée « Destination Baie de Somme ». Pendant cette période, l'ensemble des opérations d'aménagement de la Côte Picarde fut financé par le Département, la Région, l'Etat et l'Union Européenne.

III.1.4 2006: une mise en forme nécessaire

Au fur et à mesure des besoins de la Picardie Maritime, le SMACOPI a été conduit à assurer de nombreuses missions. Celles-ci n'avaient pas été forcément prévues dans ses statuts d'origine. En effet, l'urgence de certains dossiers, comme la reprise d'équipements touristiques au bord du dépôt de bilan, avait contraint la direction du SMACOPI à parer au plus pressé sans avoir le temps d'examiner la conformité des statuts à de telles opérations. En 2006, le besoin d'un toilettage juridique se fit sentir.

Le 29 décembre 2006, dans le cadre de cette réforme statutaire, le SMACOPI devint le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Annexe 5 : statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Il y est, tout d'abord, rappelé que le Syndicat Mixte « a pour objet de développer la Baie de Somme, le Littoral Picard et son arrière pays, par l'aménagement des espaces et la valorisation de toutes leurs potentialités » et que « pour atteindre cet objectif, le Syndicat Mixte intervient dans les domaines environnementaux, économiques à dominante touristique, culturels et dans la structuration et l'animation du territoire ». Ceci énoncé,

trois critères doivent être réunis maintenant pour justifier l'intervention du Syndicat Mixte.

1. La sensibilité des sites et paysages : sites classés, sites inscrits, périmètres d'interventions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, périmètres de l'Opération Grand Site, sites NATURA 2000, site RAMSAR, Domaine Public Maritime.

2. La dimension du projet ou d'un ensemble cohérent de projets devra dépasser le simple intérêt communal ou communautaire et avoir un impact ou un rayonnement sur l'ensemble de la zone « Baie de Somme – Grand Littoral Picard ». Le projet devra prendre en compte le type de fréquentation et de la clientèle ciblée, en particulier lorsqu'il s'agit d'équipements touristiques culturels ou sportifs.

3. La carence totale ou partielle de l'initiative privée lorsque l'opération concerne le domaine concurrentiel.

III.2 Organisation du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires élus à raison de :

- 12 délégués représentant le Département de la Somme,
- 18 délégués représentant les communes adhérentes (à raison d'un par commune).

Il regroupe trois pôles d'activités auquel vient s'ajouter – comme dans toute collectivité– un pôle administratif, financier et communication :

- le pôle Gestion et Préservation des Milieux Naturels
- le pôle Aménagement
- le pôle Gestion des Equipements Touristiques/ Destination Baie de Somme »
- le pôle administratif, financier et communication

L'équipe du Syndicat Mixte est constituée de 250 collaborateurs.

Annexe 6 : organigramme général

Les ressources financières du Syndicat Mixte proviennent principalement des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et surtout de la dotation du Département et des cotisations statutaires des membres adhérents, des prélèvements sur l'activité touristique (gestion des équipements, taxe de séjour).

Annexe 7 : Volet financier du Débat d'Orientation s Budgetaires 2010

III.3 La gouvernance du Grand Site

III.3.1 Un animateur du Grand Site légitime

L'année 2010 a vu s'amplifier la volonté du Syndicat Mixte d'élargir la concertation et d'intégrer l'ensemble des acteurs, au-delà des diverses opérations d'aménagement, dans une réflexion globale sur le fonctionnement du territoire et sur sa propre organisation.

Plus encore demain qu'aujourd'hui, le Grand Site sera un espace écologique, économique et social en mouvement, concentrant les problématiques liées à l'évolution du trait de côte, de l'urbanisation, de la biodiversité, des paysages et des mutations économiques et sociales.

Cette démarche nous conduira à partager notre expérience du développement de la Baie avec les acteurs de son fleuve (Grand Projet Vallée de la Somme), et à mutualiser nos moyens et compétences avec les territoires de demain (Pays, Parc Naturel Régional en Picardie Maritime, Parc Naturel Marin...).

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, après avoir réalisé en qualité de maître d'ouvrage la phase d'étude préalable à l'Opération Grand Site Baie de Somme, s'engage à assurer l'animation du Grand Site ainsi que la coordination de sa mise en œuvre.

Sur cette base, le Syndicat Mixte sera principalement chargé :

- d'animer et gérer le programme d'actions du Grand Site Baie de Somme et de mettre en œuvre les travaux dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- de garantir la cohérence et la qualité des projets portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages,
- de favoriser la gestion durable du site en partenariat avec les acteurs locaux,
- d'assurer la communication globale du Grand Site,
- de définir les moyens d'évaluation et de suivi du programme et d'établir annuellement un rapport d'évaluation.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard associera les différents acteurs territoriaux à la mise en œuvre des programmes d'actions du Grand Site.

Il s'engage à assurer notamment le lien avec le Pays des Trois Vallées, le Pays interrégional Bresle Yères, l'association de Préfiguration du Parc Naturel Régional en Picardie Maritime et l'Agence des Aires Marines Protégées en charge du projet du Parc Naturel Marin, ceci afin de veiller à la coordination de leurs actions et à leur complémentarité et à favoriser la mutualisation.

III.3.2 Les modalités de suivi et de bonne gouvernance du Grand Site

• Création d'une instance de concertation

Elle réunira au moins une fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés du Grand Site et sera tenue de les informer sur l'état d'avancement du programme d'actions.

• Comité de pilotage du Grand Site

Il réunira une fois par an l'ensemble des signataires de la présente convention et sera chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions du Grand Site.

Il examinera à cette occasion le rapport annuel établi par le Syndicat Mixte sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'opération (principaux résultats et pertinence de la gestion au regard des objectifs fixés par l'opération Grand Site sur la base d'indicateurs identifiés préalablement).

• Comité Technique

Le Comité Technique sera chargé de veiller au bon déroulement du programme de travaux en accompagnant chaque projet dans ses démarches techniques, réglementaires, financières,....



CHAPITRE IV

*Les moyens d'évaluation
et de suivi*

IV.1 Le Programme d'actions prioritaires

Les actions du Grand Site sont encadrées à long terme par le programme d'action global et, à court terme, par un programme d'actions prioritaires (établi pour 5 ans). La programmation prévisionnelle des actions prioritaires 2007-2011 est présentée en annexe. Il s'agit d'un tableau de bord qui servira à évaluer l'état d'avancement des programmes.

A cela s'ajoute une évaluation qui sera basée sur des indicateurs fondamentaux :

- évolution de la fréquentation touristique,
- performance de la promotion des modes de circulation douce,
- évolution de la taxe de séjour (qualité des infrastructures d'hébergement),
- préservation des zones humides d'importance internationale (superficie des habitats naturels),
- évolution du trait de côte via la prise de vue aérienne annuelle.

IV.2 Les suivis de l'évolution de la fréquentation touristique

IV.2.1 Evolution quantitative

Les points de comptage routier (Autoroutes, Nationales et Départementales) seront poursuivis en collaboration étroite avec les services compétents. Ils seront étendus à l'ensemble du Grand Site. Le suivi mensuel de la fréquentation des équipements touristiques de "Destination Baie de Somme" et du taux de fréquentation des structures d'hébergement seront des indicateurs complémentaires.

Egalement, un effort particulier sera réalisé sur les pistes cyclables (pose de compteurs annuels sur chaque tronçon) afin de mesurer la performance de la promotion des modes de circulation douce (éco-compteur sur les pistes de l'Euro véloroute).

IV.2.2 Evolution qualitative

Evaluation de la qualité et diversité des infrastructures d'hébergement via un suivi analytique de la taxe de séjour.

Mise en place d'une grille qualité sur l'ensemble des équipements touristiques de Destination Baie de Somme.

IV.3 Les suivis scientifiques des zones humides

La station biologique de Blanquetaque (Maison Ramsar), dirigée par le Syndicat Mixte, permet de répondre aux

besoins de suivis scientifiques sur les espaces naturels sensibles (évaluation des plans de gestion écologiques, études de suivis spécifiques notamment sur l'avifaune ou les espèces invasives, suivi des sites Natura 2000, ...)

Le SIG actuellement en cours de mise en place garantira le suivi de l'état de bonne conservation des zones humides (espèces et habitats naturels, gestion, usages).

IV.4 Observatoire photographique

Chaque année, une campagne de prises de vues aériennes est réalisée sur l'ensemble des paysages majeurs. Une banque de données vidéo est également en cours de réalisation.

IV.5 La communication du Grand Site

Le Syndicat Mixte édite depuis plusieurs années une lettre d'information à destination des collectivités, des acteurs locaux, des touristes (distribution sur les sites touristiques), des partenaires et abonnés (disponible sur le site www.baiedesomme.org).

La lettre est devenue un magazine en 2008, la ligne éditoriale et la charte graphique ont été créées de manière à être moins institutionnelles, plus attractives. De nouvelles rubriques ont été créées : Développement Durable, Vivre la Baie (rubrique dédiée aux actions innovantes des acteurs locaux), Ici et ailleurs (comment d'autres régions ont traité une problématique similaire à notre territoire), Portrait (valorisation d'un métier), Natura 2000... (page dédié au réseau).

Nous avons souhaité disposer d'un outil de communication complet avec articles de fond, encadrés pratiques, pour valoriser les actions, expliquer de manière simple les grands projets, du syndicat Mixte et rendre hommage aux acteurs qui font vivre notre territoire.

Ce magazine qui connaît depuis sa nouvelle mouture un succès grandissant (plus de 2 000 abonnés supplémentaires en 2 ans), une nouvelle rubrique « Grand Site » sera créée en 2011 de manière à communiquer régulièrement sur les projets, l'animation et la gestion du label.

En 2011, un numéro spécial sera dédié à l'Opération Grand Site.

En parallèle le Syndicat Mixte a créé un nouveau site internet (décliné sur la charte du magazine).

Une rubrique Grand Site avec un accès privé pour les partenaires permettra dès 2011 d'échanger, de s'informer, d'avoir un site interactif ou chacun apportera sa contribution.

IV.5.1 Les temps d'échange avec les acteurs locaux

Le Syndicat Mixte depuis plusieurs années participe à l'animation du territoire avec les 17 offices de tourisme de la Baie, au travers l'achat d'insertions dans les guides mais aussi en participant aux réunions de la Conférence Permanente des offices de tourisme et des Syndicats d'Initiative. Cet organe constitué des Présidents d'OTSI, du Président du Pays des Trois Vallées, du Président du Comité départemental du tourisme permet de réfléchir sur les projets à venir mais surtout de coordonner les actions de promotion sur le territoire.

Une réunion sera dédiée au Grand Site et un chargé de mission assurera un suivi avec les partenaires.

La collecte de la taxe nous permet tous les ans de réunir les hébergeurs afin d'expliquer la démarche, de leur proposer un pass hébergeurs (soit 2 entrées gratuites sur les sites touristiques) et leur distribuer la documentation, c'est également et surtout un temps d'échanges. Il sera important de communiquer et d'expliquer les implications de chacun dans la gestion du label, les hébergeurs ont un rôle important à jouer ce sont des prescripteur.

Le CDT et le CRT s'attacheront à mettre en place des temps d'échanges au travers leurs réunions, à valoriser nos actions sur leurs supports. Ils donneront un rayonnement supplémentaire au travers tout le territoire.

IV.5.2 Construire ensemble le Grand Site de demain

Que ce soit au travers les rencontres, les réunions, les outils de communication, il est indispensable de créer une véritable cohésion des acteurs autour du label et de construire avec eux l'identité du territoire.

Il a été remarqué depuis la création du Syndicat Mixte que les acteurs touristiques ont adhéré au mode de gestion proposé et au fur et à mesure complètement compris les enjeux pour ensuite proposer une offre harmonieuse et respectueuse.

L'obtention du label renforcera cette cohésion. Cette dernière se traduira autour de 2 axes :

- **Elaborer une charte autour du label et développer des outils de communication simples et efficaces de manière à :**

- **Être identifié,**

- **Partager les valeurs** (donner du sens à la découverte du territoire pour les visiteurs : « développer un tourisme durable, respectueux des équilibres naturels et du cadre de vie de chacun » c'est le sens qu'on donne à la visite

du territoire, cela doit être prégnant sur l'ensemble des outils).

- **Informers les différentes cibles qui fréquentent le territoire (institutionnels, partenaires, locaux, visiteurs, scolaires)**

L'appropriation du projet passe avant tout par une compréhension de la démarche et de ses objectifs.

Une communication simple (compréhensible par tous) et répétitive (article dans Baie de Somme flyers, conférence de presse, exposition, colloque annuel...) doit être mise en place.

- **Associer, informer et faire adhérer les partenaires Rattacher la Baie de Somme à un territoire, soit un département et une région, afin d'asseoir un vrai rayonnement et plus de résonance pour le Grand Site.**

Il s'agira de :

- Valoriser l'humain, les espaces doivent être habités, fréquentés, vécus et ressentis,

- Valoriser la culture : les gens doivent repartir avec des connaissances supplémentaires. C'est un moyen pour inciter le respect des lieux,

- Valoriser les savoir-faire : les filières, les activités traditionnelles qui ont forgé l'histoire du territoire.

- **Reprise partielle des éléments de la charte graphique des partenaires (Conseil régional de Picardie, Conseil général de la Somme, CDT de la Somme et CRT de Picardie)**

- Le testimonial (les habitants sont les meilleurs ambassadeurs de leur région),

- Le fil d'Ariane (ex : Picardie » Somme « Baie de Somme) afin d'avoir une communication cohérente sur l'ensemble du territoire et que les partenaires puissent se l'approprier.



ANNEXES

